

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance du mardi 16 novembre 2021 à 20h30

M. Jean-Pierre TOMBOLA,
Président

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 novembre 2021
20h30 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025

PROCÈS-VERBAL

14

Présents	M. Jean-Pierre TOMBOLA, Président, M. Fabrice AMBERT, M. François AMBROSIO, M. Claude ANGELOZ, M. Nicolas AUBERT, Mme Sophie BOBILLIER, Mme Gladys Acosta BRANDRUP, M. Cédric BRINER, M. Gilles-Olivier BRON, Mme Mélina BUNTSCHU, M. Serge BURNIER, M. Thierry CERUTTI, Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mme Sylviane COVER, Mme Lucia DAHLAB, Mme Céline FORNEY, Mme Anabela FRAGA, M. Wahba GHALY, M. Manuel GOMES DE ALMEIDA, Mme Diane GRABER, M. Thibaut JOTTERAND, Mme Barbara LANZILAO, M. Yves MAGNIN, M. Pablo MARIN, M. Johan MARTENS, M. Rinor METUSHI, Mme Leila MÜLLER, M. Howard NOBS, M. Daniel NOËL, Mme Marie-Rose PEREZ-MILANO, M. Michel RENAUD, Mme Ana ROCH, M. Christophe RUSSI, Mme Elisabeth SANTI, Mme Esther SCHAUFELBERGER, Mme Eylem TAS POLAT, Conseillers municipaux
Excusée	Mme Vida AHMARI, Conseillère municipale
Assistent	M. Mathias BUSCHBECK, Maire, M. Gian-Reto AGRAMUNT et M. Martin STAUB, Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H30	3
1. PRESTATION DE SERMENT DE MME ANABELA FRAGA, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE M. CHRISTOPHE DULEX, DÉMISSIONNAIRE	3
2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2021	4
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	4
4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	9
5. ÉLECTION DE MME ANABELA FRAGA, DU GROUPE PDC-VERT'LIBERAUX, COMME SUPPLÉANTE AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021-2022, EN REMPLACEMENT DE M. CHRISTOPHE DULEX, DÉMISSIONNAIRE	11
6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ	12
6.A) QUELS SONT LES RISQUES RÉELS LIÉS AUX CITERNES DE VERNIER ? (M 096 – 21.04) (MME PEREZ-MILANO, RAPPORTEURE)	12
7. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ	17
7.A) RETOUR SUR LA MOTION M 082 – 21.03 « COHABITATION DES MOBILITÉS DOUCES SUR LES TROTTOIRS » (MME TAS POLAT, RAPPORTEURE D'INFORMATION)	17
7.B) PROPOSITION D'INSCRIPTION DE LA CITÉ DES AVANCHETS DANS L'INVENTAIRE FÉDÉRAL DES SITES CONSTRUITS D'IMPORTANCE NATIONALE A PROTÉGER EN SUISSE (ISOS) (R 121 A – 21.11) (MME SANTI, RAPPORTEURE)	19
8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE	28
8.A) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 850'000.00 POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES RANCHES I (DA 127 – 21.10) (MME LANZILAO, RAPPORTEURE)	28
9. RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE	31
9.A) PLUS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS À VERNIER (M 114 – 21.06) (MME GRABER, RAPPORTEURE)	31
10. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	34
11. PÉTITIONS	34
12. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	35

12.A)	CRÉDIT DE CHF 1'158'700.00 DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR L'ANNÉE 2022 (DA 129 – 21.11)	35
12.B)	FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2022 (DA 130 – 21.11)	35
12.C)	BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022, TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS ET AUTORISATION D'EMPRUNTER (DA 131 – 21.11)	35
13.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	40
14.	MOTIONS	41
14.A)	DES PLACES DE SPECTACLE POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE DU RENARD (MMES DAHLAB, BUNTSCHU, COMPAGNON KAUFMANN, LANZIALO ET SCHAUFELBERGER) (M 132 – 21.11)	41
14.B)	POUR DU MATÉRIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS (MM. NOËL, NOBS ET GOMES DE ALMEIDA) (M 133 – 21.11)	44
14.C)	UN PEU DE LUMIÈRE AU STREET WORKOUT DU LIGNON (M. MAGNIN, MME MÜLLER ET M. DULEX) (M 136 – 21.11)	46
15.	RÉSOLUTIONS	50
15.A.1	MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020-2025 (R 128 – 21.11)	50
16.	INTERPELLATIONS	52
16.A)	Y A-T-IL UN SAMARITAIN DANS LA SALLE ? (M. BRON) (I 135 – 21.11)	52
16.B)	INCENDIES À RÉPÉTITIONS (M. MAGNIN, MME MÜLLER) (I 137 – 21.11)	54
16.C)	PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (M. MAGNIN, MME MÜLLER) (I 138 – 21.11)	60
17.	QUESTIONS ÉCRITES	63
17.A)	LETTRES DU CIMETIÈRE (M. BRON) (QE 134 – 21.11)	63
18.	QUESTIONS ORALES	64

SÉANCE PUBLIQUE : 20H30

La séance publique est ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre TOMBOLA.

M. TOMBOLA, Président : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux. Nous allons commencer cette séance.

Je vous demande de prendre vos places et vous rappelle que le port du masque est obligatoire dans les locaux de la Mairie et dans cette salle.

Je salue la présence du Conseil administratif, du Secrétaire général, de la presse, Mme MONFRINI, et du public. Je vous remercie d'être là.

Nous passons au point 1) de notre ordre du jour.

1. PRESTATION DE SERMENT DE MME ANABELA FRAGA, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE M. CHRISTOPHE DULEX, DÉMISSIONNAIRE

M. TOMBOLA, Président : nous passons à la prestation de serment de Mme Anabela FRAGA, qui nous rejoint en tant que Conseillère municipale, en remplacement de M. Christophe DULEX, démissionnaire.

Je vous demande de vous lever pour cette prestation de serment.

L'assemblée se lève.

M. TOMBOLA, Président : il est d'usage, avant d'entrer en fonction, que les Conseillers municipaux prêtent serment.

Mme FRAGA, à la lecture de la formule du serment, vous voudrez bien lever la main droite et dire « *je le jure* » ou « *je le promets* ».

Le Président lit la formule du serment, et à l'appel de son nom, Mme FRAGA lève la main droite et dit : « je le promets ».

M. TOMBOLA, Président : merci Mme FRAGA. Nous prenons acte de votre serment.

Je vous souhaite la bienvenue au sein de cet hémicycle.

L'assemblée applaudit et se rassied.

M. TOMBOLA, Président : nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2021

M. TOMBOLA, Président : y a-t-il des objections ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 12 octobre 2021 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 est accepté par 35 OUI, soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu le courrier d'une habitante relatif à la rénovation du parc de l'Étang, plus particulièrement de l'espace pour chiens. J'ai transmis la lettre qui m'a été adressée au service communal concerné.

Nous avons reçu une copie du courrier de M. Jacques SCHÄR, adressé à la présidence de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, demandant d'être auditionné lors du traitement de la motion M 120 – 21.10 « Allons boire un verre au Moulin ». Le Conseil administratif, qui était en copie de ce courrier, a répondu à M. SCHÄR.

Nous avons reçu une copie du courrier de l'Association des intérêts de Vernier-Village et de Mme Christina MEISSNER, Députée au Grand Conseil, adressé à M. Antonio HODGERS, Conseiller d'État, demandant la suspension immédiate du processus d'approbation du projet de plan directeur communal de Vernier. Cette même lettre a été adressée au Conseil administratif.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Au Bureau, nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de lecture de cette lettre vu sa longueur. Par contre, je demanderai qu'elle figure au procès-verbal. Merci.

AIVV
Association des intérêts de
Vernier-Village
Laurent Tschopp
99e, Rue de Peney 1214
Vernier

Vernier, le 17 octobre 2021

Courrier recommandé
Monsieur le Président du Conseil
municipal de la Commune de Vernier
Mairie de Vernier
CP 520
1214 Vernier

Demande de suspension immédiate du processus d'approbation du projet de Plan directeur communal de Vernier

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous soumettons la lettre adressée à Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'État, relatif à notre demande de suspension immédiate du processus d'approbation du projet de Plan directeur communal de Vernier.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre bonne note de notre demande et de ces arguments et de prendre toutes les mesures nécessaires à votre disposition pour stopper le processus d'approbation du PDcom.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président nos salutations les meilleures.

*Laurent TSCHOPP
Président de l'Association des intérêts de
Vernier Village (AIVV)*

* * * * *

AIVV
Association des intérêts de
Vernier-Village
Laurent TSCHOPP
99e, Rue de Peney
1214 Vernier

Vernier, le 17 octobre 2021

Christina MEISSNER
Biologiste
Députée au Grand Conseil
55, chemin des Vidollets
CH-1214 Vernier

Courrier recommandé
Monsieur le Conseiller d'Etat
Antonio HODGERS
Département du territoire (DT)
Case postale 3880
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1211 Genève 3

Demande de suspension immédiate du processus d'approbation du projet de Plan directeur communal de Vernier

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, nous vous demandons de suspendre immédiatement le processus d'approbation du projet de plan directeur communal (PDCom) de Vernier dont certains contenus, en particulier la stratégie prévue pour l'évolution de la zone 5, n'ont pas fait partie de la consultation publique du 6 octobre au 4 novembre 2020.

Alors que le conseil administratif de Vernier s'était fermement engagé de mener cette troisième révision du plan directeur communal différemment des précédentes et de « faire participer les acteurs de la vie

vernioilane (population, associations, entreprises) à la constitution d'une vision partagée du territoire et à la définition du CdC » (Conseil administratif de Vernier du 25 août 2014, Révision du plan directeur communal 2017-2027, DA 522-14.09, p. 3), nous apprenons aujourd'hui avec stupéfaction que la consultation publique menée l'année passée n'était que partielle du fait que la mise en œuvre de la stratégie de densification de la zone 5 n'a pas été explicitée. Il est absolument inacceptable que ces modifications majeures du futur aménagement du territoire de la commune ne soient pas portées à la connaissance des « acteurs de la vie vernioilane » !

Nous constatons à notre grande surprise lors d'une opposition à une demande de construction que la commune de Vernier essaie de faire approuver ses orientations de densification de la zone 5 de manière non-transparente et hors portée du processus de concertation auprès de la population et des associations par voie de résolution du Conseil municipal (rapport d'information de la commission de l'environnement de l'aménagement du territoire et de mobilité du 18.11.2020, p.1). Cette manière de procéder ne respecte pas le cadre fixé par l'art. 10 de la LaLAT demandant que « chacun peut prendre connaissance du projet de plan directeur à la commune et adresser ses observations ». Comment peut-on adresser ses observations en tant qu'acteur de la vie vernioilane lorsque le projet du plan directeur communal soumis à la consultation n'est pas complet ?

L'adoption du nouveau plan directeur communal est un acte important et non-réversible qui aura des répercussions à long terme puisqu'il donnera le cadre contraignant pour l'évolution de notre environnement. Il s'agit donc d'un legs aux générations futures qui ne doit pas être pris à la légère ! Une sensation d'urgence semble néanmoins avoir poussé la commune de Vernier d'entamer l'étape de validation de son PDCom par le Conseil d'Etat lors d'une période peu propice à cela marquée par la crise sanitaire lors des 30 jours de consultation publique et par l'introduction de la nouvelle « Marche à suivre. Densification de la zone 5 » de l'Etat de Genève définissant les modalités d'application du nouvel article LCI 59 LC suite à la fin du moratoire de densification votée par le Grand Conseil en octobre 2020. Cette dernière laisse pourtant un délai de deux ans jusqu'à fin 2022 aux communes pour mettre à jour leurs PDCom y compris la stratégie de densification de la zone 5.

En comparaison avec d'autres PDCom récemment approuvés par le Conseil d'Etat comme par exemple celui de la commune de Cologny, nous constatons que le chapitre 7 dédié à la « Stratégie d'évolution de la zone 5 » du projet de PDCom de Vernier reste excessivement succinct. Il ne développe pas de critères suffisamment objectifs et complets permettant à la population et l'ensemble des acteurs concernés de comprendre les critères d'évaluation, les analyses et les (futurs) décisions prises. En effet, la commune n'a pas saisi l'opportunité de mener une analyse suffisamment approfondie et différenciée permettant de contextualiser et d'identifier les enjeux spécifiques à chaque quartier. Nous contestons donc ce processus d'élaboration du plan directeur communal qui ne garantit visiblement pas l'équité de traitement des habitants du canton de Genève.

Concrètement, les éléments d'intérêt public énoncés dans le projet de PDCom de Vernier n'ont pas été déclinés pour l'ensemble des quartiers de la zone 5 vernioilane (p.259) :

- 1. La préservation des composantes paysagères*
- 2. La préservation des ensembles à forte valeur patrimoniale et sociale*
- 3. La contribution à l'essor d'une vie de quartier*
- 4. Le fonctionnement des réseaux de mobilité*
- 5. La fonctionnalité des réseaux naturels*

Il est choquant de constater que le projet de PDCom de Vernier classe par défaut l'ensemble de sa zone villa 5 en « périmètre de densification accrue » permettant de déroger systématiquement à l'indice de densification prévue par la loi dans l'art. 59 LCI, al. 4. et ceci sans établir préalablement un inventaire complet des valeurs naturelles, paysagères et historiques. Cette étape d'inventaire détaillé constitue pourtant une des mesures de mise oeuvre selon la fiche A04 « Favoriser une utilisation diversifiée de la zone 5 » du plan directeur cantonal (PDCn) définissant l'application de la politique d'aménagement de Genève.

Selon le projet PDCom de Vernier, les périmètres exclus de cette densification accrue se limitent à quelques endroits ponctuels, en particulier à La Châtelaine (6), Bel-Essert (7), Aire-Grandchamp (8), Isaac-

Anken (9) et Au sud de la route d'Aire (lieu-dit Sous Les Vignes) et au sud du Chemin des Sellières/ch. des Bois-Jaquet (lieu-dit Bois Jacquet) (10) (p. 265) pour lesquels certains critères d'intérêt public mentionnés ci-dessus ont été appliqués.

Or, les mêmes critères d'intérêt publics s'appliqueraient également au quartier des Vidollets (1, p. 264) - zone classée entièrement comme zone de densification accrue par la commune sans concertation des habitants et leurs associations !

Concrètement, le diagnostic des quartiers effectuée dans le projet de PDCom de Vernier fait complètement abstraction des éléments d'intérêt public pour le quartier des Vidollets, en particulier :

1. La préservation des composantes paysagères :

- Les valeurs paysagères du quartier des Vidollets sont caractérisées par leur tissu encore doté de grands arbres et de la diversité importante d'habitats naturels de qualité propice à de nombreuses espèces de la flore et de la faune. La qualité du bâti et de son environnement non-bâti — recensé ou non dans des registres officiels - mérite d'être protégé selon la fiche 04 du PDCn.*

2. La préservation des ensembles à forte valeur patrimoniale et sociale.

- L'inventaire des bâtiments et objets classés de l'Etat de Genève recense plusieurs maisons et villas classées dans le quartier des Vidollets. Il s'agit en particulier des maisons ouvrières patrimoniales devenues très rares dans le canton. Par ailleurs, les villas de direction des fondateurs de l'entreprise Givaudan témoignent également du passé riche de la commune.*

3. La fonctionnalité des réseaux naturels

- Le quartier des Vidollets étant entouré par la pénétrante de verdure « Rhône » il constitue en réalité une liaison fonctionnelle qui permet à la faune de se déplacer. « La conservation de ces liaisons, voire leur rétablissement, est indispensable pour « œuvrer au maintien de la biodiversité » comme le mentionne la fiche C06 du PDCn (p.281) précisant les principes pour préserver et reconstituer les continuités biologiques. Dans le cadre des mesures communales prévues en faveur des espaces naturels, le projet de PDCom Vernier prévoit d'ailleurs justement un « corridor écologique à préserver ou à renforcer » qui passera par le quartier des Vidollets. Or, cet élément n'a pas du tout été traduit en actions concrètes lors de la définition de la stratégie communale de densification de la zone villa 5 afin d'arrêter la fragmentation avancée de la pénétrante de verdure Rhône à proximité du quartier des Vidollets et de mettre en oeuvre des actions de renforcement de ce réseau naturel.*
- La même fiche 06 du PDCn exprime l'importance de rétablir et de maintenir la fonctionnalité des corridors transfrontaliers permettant à la faune de relier les espaces de plaine aux milieux naturels des massifs entourant Genève. Ainsi, la commune de Vernier fait partie du contrat corridors Mandement-Pays de Gex signé en mai 2016. Dans le cadre de l'action no. 60 portant sur le continuum écologique, il est souligné que le couloir reliant le bois de Chébé, situé à l'ouest du quartier des Vidollets, au bois de la Grille, situé à l'est du quartier des Vidollets, est peu fonctionnel pour de nombreuses espèces et demande son inscription dans la stratégie d'aménagement du territoire. On constate toutefois que cet élément n'a pas non plus été intégré dans l'analyse détaillée de la zone 5 du quartier des Vidollets.*
- Le quartier des Vidollets incorpore des zones agricoles. Les PDCom d'autres communes genevoises excluent pour les zones 5 limitrophes aux zones agricoles la demande de dérogation de l'article 59 de la LCI avec l'objectif de maintenir et préserver les terres perméables et d'en assurer la qualité. Le projet de PDCom de Vernier est en opposition avec ce principe.*

En outre, la stratégie de densification de la zone 5 du PDCom ne tient pas non plus compte d'autres éléments d'intérêt public propres au quartier des Vidollets comme la préservation des grandes percées visuelles et la situation géologique en pente.

Finalement, le quartier des Vidollets se situe dans le périmètre de l'usine chimique de Givaudan soumis à l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). A cet effet, le PDCn précise dans sa fiche D04 visant à protéger la population et l'environnement contre les risques accidents majeurs

que « la meilleure protection consiste à ne pas exposer les populations aux risques, en renonçant à développer certains secteurs dangereux » (p. 323). Par conséquent, il est attendu que les communes mettent en place des actions afin d'éviter « l'aggravation des conséquences d'un accident majeur consécutif à un développement urbain inadéquat autour des installations soumises à l'OPAM ». Malheureusement, le PDCOM de Vernier ne tient pas non plus compte de cet élément important dans l'élaboration de sa stratégie de densification de la zone 5.

Force est donc de constater que la commune de Vernier ne semble ne pas avoir développé une stratégie de densification de la zone villa 5 permettant de protéger ses atouts paysagers et patrimoniaux, malgré les lignes directrices explicites données par le Plan directeur cantonal.

Considérant

- les lacunes évidentes de l'analyse locale et contextualisée qui ne tient pas compte des enjeux spécifiques de certains quartiers dans sa stratégie de densification de la zone 5;
- les efforts phénoménaux déjà réalisés par Vernier en termes de densification (Avanchets, Lignon, Libellules, Étang, etc.) ;
- l'importance de protéger les zones de verdure et les habitants des quartiers de plus en plus urbanisés, densifiés et exposés aux nuisances par la présence de zones industrielles, du bruit des avions, du trafic routier passant par le village de Vernier et les quartiers autour;
- l'augmentation inévitable de ces nuisances par les différents développements prévus à Vernier comme la nouvelle jonction autoroutière, les zones industrielles ZIMEYSA et ZITUIL, et l'augmentation du trafic aérien ;

nous vous sollicitons de manière urgente afin

- de suspendre le processus d'approbation du PDCOM de Vernier compte tenu du fait que la consultation publique du 6 octobre au 4 novembre 2020 n'a pas inclus les plans détaillés de la stratégie de densification de la zone villa 5.
- de demander à la commune de Vernier de respecter ses engagements pris de concertation et de consultation quant à l'élaboration du plan directeur communal.
- d'exiger de la commune de Vernier d'élaborer des critères objectifs, clairs et lisibles pour l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre du PCom.
- de garantir un traitement équitable de l'ensemble des habitants de Genève en demandant un diagnostic exhaustif et détaillé des quartiers touchés par la stratégie de densification de la zone villa 5 en appliquant des critères objectifs, clairs et lisibles.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre ces éléments en compte dans votre décision et restons à votre disposition pour une consultation par rapport à tout complément d'information permettant de préciser les éléments de notre argumentation.

Convaincus que vous prendrez les mesures qui s'imposent, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat à l'assurance de notre haute considération.

Laurent TSCHOPP
Président de l'Association des intérêts
de Vernier Village (AIVV)

Christina MEISSNER
Députée au Grand Conseil

Courrier adressé à :

- Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, responsable du département du territoire
- Office cantonal de l'urbanisme, Rue David-Dufour 5, 1205 Genève
- Conseil administratif de la commune de Vernier, Mairie de Vernier, CP 520, 1214 Vernier
- Conseil municipal de la commune de Vernier, Mairie de Vernier, CP 520, 1214 Vernier

Cc : Association Assprop Pic-Vert, 8 place des Philosophes, 1205 Genève

M. TOMBOLA, Président : merci M. BRON. Votre demande est acceptée.

J'ai adressé un courrier de condoléances à Mme Barbara STEGER, ancienne Conseillère municipale, suite au décès de son mari.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation, du Service de la culture et de la communication, à la soirée d'accueil des nouveaux habitants le 3 décembre 2021. Je m'y rendrai.

Nous avons également toutes et tous reçu une invitation, du Service de la culture et de la communication, à la réception donnée en l'honneur des personnes nouvellement naturalisées le 22 novembre prochain. Je m'y rendrai.

Nous avons reçu un courrier de l'Association des communes genevoises (ACG), auquel était joint le procès-verbal d'entrée en force des décisions prises en Assemblée générale de l'ACG du 28 juin dernier.

Nous avons également reçu le courrier de l'ACG auquel était jointe la décision prise en Assemblée générale de l'ACG du 20 octobre dernier, décision soumise au droit d'opposition des conseils municipaux.

Je vous ai annoncé la date de la sortie du Conseil municipal, qui se déroulera en avril 2022.

Nous avons reçu une invitation à l'Assemblée générale constitutive de l'Association senior « Sel et Poivre, Aire-Le Lignon », le 30 novembre 2021 de 9h30 à 11h. J'ai prévu de m'y rendre si mes obligations professionnelles me le permettent.

Nous avons reçu une invitation à l'Assemblée générale des Jardins familiaux de Villars, le 20 novembre 2021 à 14h00. Je m'y rendrai.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation à une promenade commentée à l'occasion du lancement de l'ouvrage « Avanchet-Parc, cité de conception nouvelle et originale », qui s'est déroulée le 13 novembre dernier à 15h00 aux Avanchets. Je m'y suis rendu.

Nous avons reçu une carte de remerciements d'une habitante, qui a reçu un bouquet de la part des autorités municipales pour son 80^e anniversaire.

Vous avez toutes et tous reçu la publication INFO-ACG des mois de septembre et octobre 2021.

Nous avons reçu une invitation à l'Assemblée générale du Club athlétique de Vernier, qui aura lieu le 24 novembre 2021. J'ai prévu de m'y rendre.

Enfin, vous avez reçu une information concernant la présentation qui a été faite à l'occasion de la formation des conseillères et conseillers municipaux le 10 novembre dernier, formation organisée par l'ACG et le Département du territoire.

J'en ai terminé avec les communications.

Nous pouvons passer au point 4) de l'ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. TOMBOLA, Président : M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci M. le Président.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont encore et toujours celles du mois de juin 2021 (35'193 habitantes et habitants) ; nous demeurons donc dans l'attente d'une mise à jour qui tienne compte des premières arrivées dans le quartier de l'Étang.

Quant au chômage², la Commune comptait 895 chômeur-euse-s à fin octobre contre 912 à fin septembre, soit une diminution de 17 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 480 contre 462 à fin septembre 2021, soit là une augmentation de 18 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'375 à fin octobre contre 1'374 à fin septembre, soit une augmentation de 1 personne.

2 Covid – appui à la campagne de vaccination

L'Europe est confrontée à une quatrième vague, qui dans certains pays voisins a incité les autorités à prendre des mesures importantes. Si les données genevoises, au regard des critères fédéraux, ne sont pas au rouge, il sied toutefois de ne pas relâcher la vigilance ni les efforts de prévention. Dans ce contexte, le Conseil administratif a apporté son soutien à une initiative de l'autorité cantonale visant à mettre à disposition des emplacements aux Avanchets, à Châtelaine, au Lignon et à Vernier village pour un bus à l'intérieur duquel il sera possible de se vacciner. Cela interviendra les 24, 25, 26 et 27 novembre 2021 aux horaires suivants - 10h00-18h30. Le site de la Commune relaiera les informations utiles.

3 Covid – suites positives indirectes

Parmi les préoccupations qui ont animé le Conseil administratif tout au long de la crise, figurait celle de pouvoir honorer les factures fournisseurs à bon délais afin de ne pas augmenter les difficultés de trésorerie des entreprises. Le Conseil administratif a validé une directive qui prescrit désormais ce qui existait d'une manière générale, soit le règlement des factures à 30 jours. Les processus de travail et les circuits de validation ont été revus à cette fin.

4 Incendies

La presse s'est fait l'écho d'incendies intentionnels dans le canton, en mettant tout particulièrement en exergue la situation de Vernier, même si, proportionnellement à la population, la situation n'est pas pire qu'ailleurs.

Cela étant, il ne s'agit pas pour autant de relâcher la vigilance ni de prendre des mesures préventives pertinentes. Parmi celles-ci figure le fait de restreindre l'accès aux locaux poubelles. En effet, les

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

départs d'incendie dans ces locaux présentent à la fois plus de désagréments (émanation de fumée remontant dans les allées), et potentiellement plus de risques.

C'est dans cette optique que le Conseil administratif s'est adressé à l'ensemble des régies actives au Lignon afin de les inciter à prendre les mesures qu'il convient.

Au vu de ce qui s'est produit dans le bâtiment du IAC (Immeuble administratif de Châtelaine), qui abrite notamment la bibliothèque, il a diligenté une étude qui doit permettre de prendre les mesures appropriées pour, là aussi, prévenir autant que faire se peut de nouveaux incidents.

5 Intercommunalité

Les collaborations entre communes peuvent être régies par des règles, ou parfois même des usages assez contraignants. Aussi, peut-on se féliciter d'initiatives prises qui permettent d'apporter un plus aux citoyens sans péjorer les compétences institutionnelles. Tel est le cas de cet accord pragmatique entre Meyrin et Vernier, qui permet aux stagiaires en réinsertion d'être « placés » là où il y a des disponibilités. Cela concerne un nombre limité de places, mais il s'agit d'un état d'esprit qui est à louer.

6 Info TPC (Taxe professionnelle communale)

Le Conseil administratif sera représenté le 1^{er} décembre prochain à une soirée d'information organisée par l'ACG au sujet de l'initiative cantonale IN 183, visant l'abolition de la Taxe professionnelle communale. Il s'agit en effet de prendre toute la mesure des conséquences de cette initiative qui priverait les communes genevoises d'un revenu important (environ CHF 200 millions). Pour ce qui est de Vernier, vous aurez vu dans le projet de budget 2022 que la TPC représente un montant de CHF 9'316'000.00, soit plus de 10% des recettes fiscales. Il va de soi que cette mesure prise isolément est tout simplement insupportable pour les finances communales.

7 Accident

Comme vous l'aurez peut-être constaté, mon collègue Martin STAUB a été victime d'un accident de vélo. Je me fais donc votre porte-parole pour lui souhaiter un prompt rétablissement. Même s'il guérit assez rapidement, il est possible qu'il nous quitte avant la fin de la séance.

M. BUSCHBECK, Maire : Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications.

Je vous remercie pour votre attention.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire.

Nous passons au point 5) de l'ordre du jour.

5. ÉLECTION DE MME ANABELA FRAGA, DU GROUPE PDC-VERT'LIBERAUX, COMME SUPPLÉANTE AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021-2022, EN REMPLACEMENT DE M. CHRISTOPHE DULEX, DÉMISSIONNAIRE

M. TOMBOLA, Président : y a-t-il des propositions ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : oui, M. le Président.

Le groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX propose Mme FRAGA.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN pour cette proposition.

Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent la désignation de Mme FRAGA sont priés de lever la main.

L'élection de Mme Anabela FRAGA, du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX, comme Suppléante au Bureau du Conseil municipal pour l'année 2021-2022, en remplacement de M. Christophe DULEX, démissionnaire, est acceptée par 35 OUI (11 SOCIALISTES, y compris le Président, 7 VERT.E.S, 2 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ

6.A) QUELS SONT LES RISQUES RÉELS LIES AUX CITERNES DE VERNIER ? (M 096 – 21.04) (MME PEREZ-MILANO, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission de la sécurité du 5 octobre 2021

Rapporteur : Marie-Rose PEREZ-MILANO

M 096 – 21.04 QUELS SONT LES RISQUES LIES AUX CITERNES A VERNIER ?

M. STAUB, Conseiller administratif, rappelle que le sujet des citernes est une préoccupation pour les Verniolans et plus particulièrement pour le Conseil municipal.

1. Situation actuelle :

M. GRUNDER, Chef du Service de la sécurité, rappelle que cinq sociétés se partagent les lieux des dépôts pétroliers à Vernier. Il s'agit de : BP ; TAMOIL ; SAPRO ; SASMA ; SOGEP I et SOGEP II. Ces dépôts ont une capacité qui va de 53'000 m3 à un maximum de 115'000 m3. Outre de l'essence, sont également stockés : du carburant diesel, de l'huile de chauffage et du kérosène (pour les avions). Près de 380'000 m3 y transitent chaque année en provenance du pipeline, tandis que 13'000 m3 viennent par le rail. Ces dépôts d'hydrocarbures de Vernier jouent un rôle essentiel pour l'approvisionnement du pays.

2. État des lieux :

M. GRUNDER explique que l'on se trouve devant une difficulté, car chacune des citernes est remplie et vidée en moyenne quatre fois par année. Il y a environ 300 camions qui entrent et sortent chaque jour. Des trains approvisionnent également la Suisse romande depuis Vernier.

M. STOFER, Chef de secteur au Service de l'environnement et des risques majeurs (DT), va répondre aux questions qui lui ont été posées par écrit.

- Les citernes sont-elles toutes utilisées et nécessaires ?*

Cette problématique relève des exploitants. Les citernes sont utilisées, mais il n'a pas à juger leur nécessité. Pour évaluer le risque que représentent les citernes, il part du principe qu'elles sont utilisées, régulièrement remplies, vidées partiellement et remplies à nouveau.

- *Les matières sont-elles dangereuses ?*

Les hydrocarbures sont effectivement dangereux. Trois types d'hydrocarbures sont stockés : essence ; kérosène ; diesel ou huile de chauffage extra-légère. Le plus dangereux est l'essence, tandis que le moins dangereux est l'huile de chauffage ou le diesel.

- *Qu'en est-il des risques ?*

Il y a essentiellement un risque d'incendie. Ces produits brûlent. Le risque est celui d'une fuite dans une citerne qui se répand dans le bassin de rétention et qui prend feu. A Vernier, 4 rapports succincts sur 5 montrent qu'il n'y a pas de danger grave par rapport à ces citernes en cas d'accident. Il y a moins de 10 victimes dans le pire des cas.

- *Dans quelles citernes sont stockées les différentes matières ?*

Il n'est pas possible de dire exactement ce qui se trouve dans quelle citerne, mais cela n'est pas très important, car cela ne change pas fondamentalement le risque. On peut indiquer que le dépôt TAMOIL contient 100% de diesel et d'huile de chauffage. Il n'y a pas de danger significatif pour ce dépôt, notamment par rapport au quartier de l'Étang en construction.

- *Y a-t-il d'autres produits stockés dans la zone ?*

Les dépôts pétroliers ne stockent rien d'autre que ce qui a déjà été mentionné.

3. Sécurité :

M. GRUNDER explique que trois rayons ont été déterminés.

Le rayon de létalité comprend la zone allant jusqu'à 40 mètres du bord des différents bassins. Dans ce périmètre devrait être interdite toute nouvelle construction ou installation qui entraîne des habitations, des places de travail permanentes ou d'importantes concentrations de personnes.

Le rayon de sécurité couvre la zone située entre 40 et 100 mètres des plus proches bassins. Dans ce périmètre l'État souhaite également interdire toute nouvelle construction, de même que des nouvelles installations sportives ou culturelles.

Le rayon d'évacuation, l'établissement d'un plan d'évacuation et d'intervention est obligatoire. Le centre commercial Ikea se situe hors du rayon de sécurité. C'est-à-dire à plus de 100 mètres des dépôts les plus proches. Cependant, il se trouve en partie dans la zone d'évacuation, d'où la nécessité de prendre des mesures constructives et organisationnelles (par exemple des murs borgnes ou des voies de secours supplémentaires).

4. Lutte :

Sur le site, la lutte contre l'incendie est rapidement mise en service avec du moussage des bassins. Il y a une couronne qui refroidit tout autour des citernes qui seraient impactées ou non impactées.

Dans le cas de l'avion qui arriverait sur une citerne et détruirait ce dispositif, les pompiers interviennent sur place. Il y a, à Vernier, une section de spécialistes qui s'occupe des sites pétroliers. Le SIS viendrait avec des moyens. L'eau est disponible en suffisance grâce à la station de pompage qui se trouve au bord du Rhône et qui va approvisionner à hauteur d'environ 25'000 litres/minute. Le réseau d'eau SIG viendrait compléter le dispositif.

Des exercices sont faits annuellement à grande échelle et trimestriellement en plus petits groupes. De plus, chaque entreprise du site pétrolier fait ses propres exercices. Le contrôle de chaque site est effectué une fois par année par les organes de l'État et la Ville de Vernier.

M. BRUNNSCHWEILER indique qu'une bonne partie des citernes ont une sorte de toit étanche qui fonctionne comme un couvercle. En fonction de la quantité de liquide, le couvercle descend et remonte ; il n'y a donc pas de gaz. Les citernes sont conçues pour que l'explosion parte contre le ciel.

M. STAUB répond à un commissaire (MCG) que le déplacement des citernes est un souhait de la Commune partagé par le Canton. Il rappelle qu'une partie des autres lieux de stockage en Romandie ont

été supprimés il y a une trentaine d'années. Vernier est resté quasiment le lieu unique. Il s'agit de décisions qui ont été prises malgré le souhait des autorités cantonales et communales.

Un commissaire (UDC) demande quel est le temps nécessaire pour éteindre une citerne ?

M. BRUNNSCHWEILER répond que les pompiers ont deux modes d'action : le mode réflexe (un incendie démarre, est géré très rapidement et éteint) et le mode réfléchi (il faut tirer des conduites, faire venir de la mousse, etc.). Le temps nécessaire pour éteindre un incendie dépend de la surface et de l'impact pris. Pour une petite citerne, cela peut prendre une à deux heures. Dans d'autres cas, cela peut prendre de quelques jours à quelques semaines. Il explique qu'il faut une grande quantité de mousse, car le feu consume la mousse. Les incidents qui arrivent sur les sites pétroliers sont rares, il n'y a donc pas une grande expérience.

Une commissaire (SOC) demande s'il existe un plan permettant de savoir où sont les différentes citernes des différentes sociétés ? Elle a aussi entendu parler de rapports succincts et demande si les CM pourraient en avoir connaissance. M. STOFER répond qu'il n'est pas possible de donner d'informations concernant le contenu de chaque citerne. Il faudrait le demander aux exploitants. À part TAMOIL, qui n'a que du diesel ou de l'huile de chauffage, les autres ont de tout. Le nom de « rapports succincts » est un peu trompeur, car ces rapports contiennent de 20 à 30 pages. Il y a beaucoup d'informations techniques et ces rapports sont réservés à l'administration. Ils permettent d'évaluer le risque des entreprises, mais ils ne sont pas publics. Il indique toutefois qu'un résumé de l'étude de risque qui a été faite pour SASMA pourrait être transmis.

Une commissaire (VERT.E.S) se questionne au sujet de la pollution du sol. M. STOFER répond que les bassins de rétention sont étanches. Ils sont périodiquement contrôlés et les éventuelles petites fissures sont réparées. Les bassins de rétention communiquent entre eux. S'il y a plus d'une citerne qui fuit et perd son contenu, l'intégralité des écoulements peut être retenue avec le jeu des répartitions. On ne s'attend donc pas à une pollution des eaux. M. STAUB ajoute que les bassins de rétention représentent un filet de sécurité supplémentaire.

Une commissaire (SOC) demande à quelle fréquence sont vérifiés les dispositifs de sécurité des citernes. M. BRUNNSCHWEILER répond que cela est contrôlé une fois par année au niveau cantonal et tous les jours pour les exploitants. Chaque site est visité par un représentant du SIS, un représentant de l'OPAM, un représentant des pompiers de Vernier, de la police du feu, du service des eaux et des SIG. Il nous décrit le déroulement d'un exercice. Il explique que la route de Vernier est fermée de 21h à 5h et que 60 intervenants y participent.

Une commissaire (SOC) explique que c'est le développement du quartier de l'Étang, autour des citernes, qui est à l'origine de la motion. Elle a entendu les explications concernant les trois rayons de sécurité et a l'impression qu'une partie du quartier de l'Étang se trouve dans le rayon d'évacuation. Elle demande quelles mesures ont été prises. M. STOFER répond que le quartier se trouve en partie dans le rayon d'évacuation entre 100 mètres et 200 mètres. Tous les bâtiments ont été conçus de façon que les personnes puissent quitter le bâtiment à l'opposé des dépôts. Il précise que l'école est en dehors du rayon d'évacuation, à plus de 200 mètres.

Un commissaire (PLR) indique que la Protection civile intervient aussi. La planification générale de la Protection civile (document de 60 pages) prévoit les plans d'évacuation. En cas d'alerte, le dispositif est opérationnel dans les 30 minutes et au bout d'une heure le relogement a déjà commencé.

La parole n'étant pas demandée, nous procédons au vote de la motion.

La Présidente soumet au vote la M 096 – 21.04 "Quels sont les risques liés aux citernes à Vernier ?"

La M 096 – 21.04 est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 2 MCG, 1 PLR) et 1 NON (1 UDC).

M. TOMBOLA, Président : cette motion a été discutée en commission de la sécurité et a été acceptée par 8 OUI et 1 NON.

Mme PEREZ-MILANO, vous étiez l'auteure du rapport. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme PEREZ-MILANO : non, rien à ajouter M. le Président. Merci.

M. TOMBOLA, Président : nous passons au vote final, mais avant cela je demande à Mme la Secrétaire de lire le décide.

Excusez-moi, M. CERUTTI. Vous avez la parole.

M. CERUTTI : oui, merci beaucoup.

Juste une question. Je veux bien que nous votions cette motion, mais nous votons sur quoi exactement. Parce qu'à la lecture de cette motion – en tous les cas à la lecture du rapport de notre collègue PEREZ-MILANO –, il s'avère que la réponse est donnée puisque, lors de la commission, le contenu de ces citernes a été donné et que la deuxième invite a également été appliquée puisque l'objectif était d'informer les Conseillères et Conseillers municipaux de la situation de ces citernes.

Alors, je ne comprends pas ce que nous devons réellement voter. Les invites ont été concrétisées par le biais de la commission.

Je me demande s'il est vraiment opportun de voter ou s'il ne faut pas juste prendre acte de ce rapport.

M. TOMBOLA, Président : il est vrai qu'il n'est pas du tout mentionné que ce soit un rapport d'information.

Votre proposition paraît tout à fait raisonnable. Nous pouvons prendre acte du rapport.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci M. le Président.

Il est vrai, comme le souligne M. CERUTTI, que nous avons apporté toutes les réponses avec l'aide du Canton.

Il avait été dit en commission que la solution était, soit de retirer la motion, soit de l'accepter. Nous ne pouvons pas juste prendre note d'un rapport ; ce n'est pas possible dans notre Conseil municipal.

Si vous l'acceptez, le Conseil administratif s'engage, comme cela a été dit en commission, à présenter au Conseil municipal les nouvelles informations.

En d'autres termes, si la motion devait être acceptée, le rapport est public, et pour le reste, le Conseil administratif aurait la lecture de ces invites – comme il a déjà donné ses réponses en commission – comme étant une invitation à communiquer de manière continue si de nouvelles informations devaient se faire jour ou des changements dans ce qui a été dit au sujet des citernes.

Par contre, si je peux me permettre encore une fois, la solution de prendre acte d'un rapport n'est pas possible. Puisque vous êtes entrés en matière en prenant en considération ce projet, il faut maintenant que le Conseil municipal se positionne sur cette motion.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Conseiller administratif pour cette précision.

Effectivement, dans la mesure où la commission a convenu de ce que M. le Conseiller administratif vient de dire, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un rapport d'information, nous continuons le processus comme le propose M. le Conseiller administratif.

Mme la Secrétaire, vous avez la parole pour la lecture des invites.

Mme COVER, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 *demander aux instances concernées, cantonales et fédérales, de lui procurer un inventaire complet des matières stockées dans ces citernes et de tout autre danger potentiel lié à ce site ;*
- 2 *fournir au Conseil municipal une information détaillée et complète au sujet de cet inventaire afin de mieux comprendre et évaluer la situation.*

M. TOMBOLA, Président : merci Mme la Secrétaire.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci M. le Président.

J'aimerais aussi ajouter une petite information.

Vous avez juste mentionné toute substance qui pourrait causer un danger potentiel sur la Commune. Or, à côté des citernes, il y a aussi les transports, notamment des trains qui transportent du chlore et qui traversent la Commune plusieurs fois par semaine.

Il faudrait prendre en considération qu'il s'agit aussi d'un danger potentiel pour la Commune. Merci.

M. TOMBOLA, Président : je crois que le débat a eu lieu en commission. Là, nous sommes dans la procédure de vote final. Donc, je vous invite à en rester là.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 096 – 21.04 sont priés de lever la main.

La motion M 096 – 21.04, Quels sont les risques réels liés aux citernes de Vernier ?, est acceptée par 34 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 ALTERNATIVE).

7. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

7.A) RETOUR SUR LA MOTION M 082 – 21.03 « COHABITATION DES MOBILITÉS DOUCES SUR LES TROTTOIRS » (MME TAS POLAT, RAPPORTEURE D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 5 octobre 2021

Rapporteure d'information : Eylem TAS POLAT

RETOUR SUR LA MOTION M 082 – 21.03 COHABITATION DES MOBILITÉS DOUCES SUR LES TROTTOIRS

Une des invites de la motion demandait que les résultats de l'étude de l'Administration soient présentés aux commissaires.

Présentation de Mme GUIBERT, Déléguée à la mobilité, en plusieurs points (cf PowerPoint annexé) :

- *Constat général des aménagements en vigueur ;*
- *Rappel des principes de la motion ;*
- *Examen des normes et bases légales en vigueur en matière de circulation ;*
- *Analyse de l'accidentologie de manière générale et plus spécifiquement celle liée aux conflits piétons-cyclistes*
- *Inventaire des points de conflits du territoire verniolan; identification de pistes d'action.*

Les espaces urbains se densifient et de nouvelles formes de mobilité apparaissent. Certains usagers se déplaçant avec des vitesses différentes doivent occuper les mêmes espaces, notamment les trottoirs dans les zones mixtes. Les aménagements cyclables de plus en plus nombreux sont rarement réalisés au détriment des routes, cela crée des conflits entre les différents usagers. Certains usagers ont des comportements inadéquats, et cela peut créer un sentiment d'insécurité, voire d'illégitimité pour les piétons. Le Conseil municipal avait demandé au Conseil administratif d'identifier les lieux de conflits et d'étudier la mise en place de signalisation supplémentaire raisonnable aux endroits problématiques.

Accidentologie : 2'256 accidents recensés à Vernier (tout type d'utilisateur et toute cause confondus) ; 15 accidents impliquant des cycles et des piétons. (Le nombre d'accidents évoqué ne tient compte que des accidents graves qui ont nécessité l'intervention de la Police.)

L'Administration de Vernier ne peut pas se baser uniquement sur ces statistiques pour identifier les lieux de conflits. En revanche, cela permet de montrer que les conflits, s'ils existent, ont des conséquences légères.

Inventaire des points de conflits : la grande majorité des aménagements cyclables et piétons sont aux normes actuelles.

Un travail d'identification a essayé d'identifier les lieux problématiques (les doléances des habitants ont également été répertoriées).

22 points de conflits ont été identifiés et répartis en 3 catégories et présentés à la commission, à savoir :

- *Points de conflits situés sur le domaine public communal qui peuvent être réglés par du marquage et de la signalisation ;*
- *Points de conflits situés sur le domaine public communal nécessitant des aménagements plus lourds ou qui seront réglés par des planifications ultérieures ;*
- *Points de conflits situés sur le domaine public cantonal ou d'une autre commune.*

Il en ressort :

- 5 points de conflits qui pourraient être réglés par la Commune avec du marquage au sol et de la signalisation routière ;
- 5 points qui seront réglés par des planifications déjà prévues ;
- Les autres points de conflit se situent sur du domaine cantonal, dont la plupart pourraient être réglés par du marquage et/ou de la signalisation.

L'Administration s'engage à faire remonter ces demandes auprès de l'Office cantonal des transports.

- 4 autres points qui seront réglés par des projets de planification cantonale, grâce aux futures planifications en cours d'élaboration.

Les usagers vont devoir aussi apprendre à se gérer et à adopter des comportements plus respectueux vis-à-vis des autres.

La Présidente (SOC) se demande dans quelle mesure le Canton sera prêt à réaliser les aménagements demandés par la Commune et à quelle échéance.

M. BUSCHBECK, Maire, signale des points de conflits recensés sur le domaine entre les cycles ou les piétons et les voitures. Le Canton a identifié des points noirs qu'il souhaite traiter spécifiquement et qui sont prioritaires.

Un commissaire (PLR) souhaite savoir si la Commune a envisagé la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation dans les écoles, la Police intervenant souvent au centre-ville en arrêtant des vélos sur les pistes cyclables pour les sensibiliser par rapport aux arrêts de bus. Il se demande si la Commune a envisagé une telle intervention. Mme GUIBERT explique que la Police municipale a distribué des flyers dans les écoles au sujet des différents véhicules électriques, leur utilisation et les normes légales les régissant. L'ATE met en place chaque année des plans de mobilité dans les écoles pour sensibiliser les élèves aux comportements à adopter sur la route. La Commune propose des cours pour sensibiliser les cyclistes aux règles à adopter dans la circulation en collaboration avec l'association PRO VELO. Le Canton a aussi engagé une campagne de sensibilisation pour les cyclistes au niveau des feux ou des arrêts de bus. (La motion ne demandait pas de campagne de sensibilisation, mais une autre motion de l'Alternative Vernier dans ce sens a été acceptée.)

Des commissaires (SOC et VERT.E.S) souhaitent ajouter quelques autres endroits conflictuels et se demandent si les nouveaux engins de mobilité, tels que les trottinettes électriques, sont intégrés dans le code de la route.

Mme GUIBERT explique que cet inventaire, basé sur la connaissance du territoire de la part de différentes personnes de l'Administration, est partiel. Il est possible que des points aient été oubliés et les commissaires peuvent évidemment compléter cet inventaire. La quasi-totalité des nouvelles mobilités a été intégrée au code de la route. Les trottinettes électriques sont considérées comme des vélos et sont soumises aux mêmes règles sur la chaussée et sur les trottoirs. Il peut y avoir des exceptions pour les gyropodes utilisés par des personnes handicapées. Tous les autres engins n'ont pas le droit d'être sur les trottoirs ou la chaussée.

Un motionnaire revient sur le sens de la motion. Son but est d'améliorer l'information auprès des usagers et de leur faire prendre conscience qu'ils doivent partager certains espaces. Il est important d'essayer de réconcilier les piétons et les multiples engins électriques. Il souhaite que ce but ne soit pas perdu de vue.

La Présidente (SOC) fait remarquer que la Commune s'urbanise de plus en plus, que le nombre de piétons et de cyclistes augmente, ce qui engendre une augmentation des conflits.

Pour M. BUSCHBECK, la séparation des espaces empêche la tolérance, et les espaces partagés obligent les gens à être un peu plus respectueux. L'apparition des vélos électriques a fait augmenter la différence de vitesse entre les piétons et les cyclistes, raison pour laquelle la cohabitation est devenue plus difficile. C'est d'ailleurs la même chose pour les cyclistes entre eux, et les gabarits actuels ne permettent pas de

dépassement. Un nouveau panneau de signalisation a été édité pour montrer que les cyclistes pressés sont dirigés sur la chaussée, sur des voies rapides. La Voie Verte sera travaillée de la même manière.

M. TOMBOLA, Président : il s'agit d'un rapport d'information. La commission a pris connaissance des différentes possibilités qui existent et des conflits d'usage, ainsi que les propositions qui reviennent au Canton ou à la Commune.

Mme TAS POLAT, vous êtes l'auteure de ce rapport. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme TAS POLAT : non, je n'ai rien à ajouter. Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme TAS POLAT.

Nous passons au point suivant.

7.B) PROPOSITION D'INSCRIPTION DE LA CITÉ DES AVANCHETS DANS L'INVENTAIRE FÉDÉRAL DES SITES CONSTRUITS D'IMPORTANCE NATIONALE A PROTÉGER EN SUISSE (ISOS) (R 121 A – 21.11) (MME SANTI, RAPPORTEURE)

*Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
du mardi 2 novembre 2021*

Rapporteuse : Elisabeth SANTI

R 121 – 21.10 PROPOSITION D'INSCRIPTION DE LA CITÉ DES AVANCHETS DANS L'INVENTAIRE FÉDÉRAL DES SITES CONSTRUITS D'IMPORTANCE NATIONALE À PROTÉGER EN SUISSE (ISOS)

Ce projet de résolution a été déposé par le Conseil administratif (CA) suite aux inquiétudes exprimées lors du dernier Conseil municipal sur les opportunités et les risques liés à une mise à l'inventaire d'un site.

Pour Les Avanchets, il s'agit uniquement d'une mise à l'inventaire et non d'un plan de site comme au Lignon.

Le Conseil administratif avait d'abord donné un préavis défavorable à cette inscription ISOS.

Après discussions avec l'Office du patrimoine et des sites, ce préavis a été revu, le Conseil administratif ayant reçu un certain nombre de garanties lui permettant d'être plus confiant.

M. GIRARD, Directeur général de l'Office du patrimoine et des sites (OPS), explique que cette consultation est issue d'un mandat donné par la Constitution fédérale pour établir des inventaires fédéraux. Il y a trois inventaires fédéraux : celui des voies historiques, celui des paysages et celui des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. L'inventaire est un outil d'aménagement du territoire rappelant le développement historique d'un secteur. Les urbanistes doivent en tenir compte dans leurs projets et l'ancrer dans le plan directeur cantonal et dans les plans directeurs communaux.

Pour Les Avanchets, le Canton propose des garanties pour valoriser le site sans effet pervers et contraignant.

La méthodologie développée par l'Office fédéral de la culture pour l'inventaire ISOS attribue des valeurs à chaque site. Des objectifs de sauvegarde différenciés sont proposés (A, B, C).

Pour Les Avanchets, cet objectif de sauvegarde est de niveau A, au vu de toutes les qualités du site : Qualités au niveau spatial et historico-architectural - Rapports entre immeubles et ornementation - Gestion des flux piétonnier et automobile - Disposition des bâtiments et originalité des couleurs des façades...

La majorité des sites ISOS ont aussi des mesures de protections cantonales, comme le plan de site du Lignon. Ce n'est pas le cas pour Les Avanchets et l'inscription ISOS sera la seule mesure de protection. Le Canton propose ici une procédure inédite : dans le courant de l'année 2022 une charte, ou ligne directrice de conservation, pourrait être rédigée d'entente avec les propriétaires et la Commune. Des orientations seraient données aux propriétaires pour tenir compte des valeurs recensées par l'Office fédéral de la culture.

La Commune et les services cantonaux préaviseraient les dossiers en suivant ces nouvelles directives.

Après réflexion, le Canton ne souhaite pas se lancer sur un plan de site au niveau des Avanchets et souhaite que le Conseil municipal verniolan accepte la résolution avec les réserves et conditions évoquées ci-dessus.

Il s'engage à développer la démarche incitative innovante et non contraignante. En outre, le Canton serait prêt à proposer et défendre devant le Conseil d'État et l'Office fédéral de la culture un objectif de sauvegarde inférieur, donc moins contraignant.

La Présidente (VERT.E.S) aimerait que le Canton clarifie sa position au sujet de cette inscription.

M. GIRARD répond que l'inventaire fédéral est régi par des règles fédérales. La cité des Avanchets ne figure pas dans l'inventaire du Canton de Genève et il n'est pas prévu qu'elle y figure. Il n'y a donc pas de mesure contraignante cantonale. La mesure fédérale est plus souple et permet de se lancer dans une démarche partenariale afin de fixer des lignes directrices sans mesures contraignantes. Le Canton est favorable à l'inscription des Avanchets à l'inventaire fédéral sans prendre une mesure de protection cantonale. Cette inscription est une reconnaissance mais n'a pas de réel impact. Tous les problèmes rencontrés au Lignon par exemple proviennent du plan de site.

Une commissaire (VERT.E.S) souhaite savoir si la Confédération peut changer son point de vue en fonction des éléments apportés par la Commune et le Canton, notamment pour l'abaissement de l'objectif de sauvegarde. M. GIRARD pense que, au vu de l'avis de plusieurs spécialistes et du débat créé dans les médias et la Commune, l'Office fédéral de la culture va réfléchir à la pertinence de réviser l'objectif de sauvegarde.

Un commissaire (SOC) est content de voir la cité des Avanchets mise en valeur par cette inscription.

La cité répondait à un besoin de logements. Il précise que la Commune ne peut rien faire aux Avanchets sans l'accord des propriétaires. Cette inscription va améliorer l'image de la cité.

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande quelle sera la plus-value de cette inscription pour la commune.

- L'inscription amène une reconnaissance au niveau national. Les mesures de protection n'empêchent pas les rénovations énergétiques, ni les nouvelles constructions. De plus, les valeurs patrimoniales élevées attribuées à des bâtiments par le recensement informent la population sur la valeur patrimoniale d'un bien. Elles sont utilisées dans des annonces immobilières et la Cour des comptes a aussi constaté que 85% des propriétaires, qui étaient conscients de la valeur patrimoniale de leur bien, la respectaient.

M. BUSCHBECK, Maire, rappelle que l'inscription à l'inventaire fédéral de la cité des Avanchets n'a pas été demandée par le Canton de Genève. Il s'agit d'une décision qui sera prise par Berne.

La Commune souhaite-t-elle être partenaire du processus ou non ? Cette question a décidé le Conseil administratif à changer son préavis, préférant devenir partenaire, car les demandes d'autorisations de construire sont de la compétence des cantons. La Commune sera associée à la rédaction de directives garantissant les intérêts communaux et les modifications du quartier. Sans ces directives, le Canton décidera seul au moment des demandes d'autorisations de construire ; avec la rédaction de directives, la Commune pourrait avoir un regard lors des demandes de travaux. Il encourage les commissaires à accepter le préavis favorable et rappelle que, actuellement, la cité les Avanchets ne bénéficie d'aucune protection.

Une commissaire (SOC) aimerait savoir quelles formes vont prendre les garanties cantonales. Les directives évoquées existent-elles déjà ? Elle regrette le manque d'éléments concrets.

- Le CA a rapidement pris contact avec l'OPS et il a été décidé de rédiger des directives pour des travaux sur l'accessibilité pour les personnes âgées, la rénovation énergétique des bâtiments et l'implantation du bâtiment « Espace familles ». Le CA n'a aucun document pour l'instant. La commission doit décider si elle veut que la Commune se désintéresse de l'avenir des Avanchets ou si elle veut que la Commune soit partenaire.

Un préavis négatif des Conseillers municipaux enlèverait au CA la tâche de travailler avec l'OPS pour rédiger des directives et le Canton prendrait seul ses décisions concernant les Avanchets.

Un commissaire (UDC) fait remarquer que certains sites genevois très importants bénéficient d'une mesure de protection moindre que celle envisagée pour les Avanchets.

- C'est au Canton de convaincre la Confédération de baisser la mesure de protection. Une inscription de cet élément dans le préavis communal peut aider le Canton dans sa négociation.

La Commune doit donner son préavis d'ici le 15 novembre 2021 au Canton. L'inscription formelle dans l'inventaire ISOS interviendrait en 2023. D'ici là, le Canton, les propriétaires et la Commune devraient rédiger des directives liées à l'accessibilité universelle, la possibilité de faire des assainissements énergétiques, etc. Ce document servira à l'Office des autorisations de construire. La consultation des propriétaires est importante car ils doivent être informés des possibilités d'intervention qui leur sont offertes.

Le texte du préavis favorable, donné sous conditions, est présenté aux commissaires.

Plusieurs suggestions, remarques et questions aboutissent au texte final (voir déclare R 121 amendé) et au vote.

VOTE :

Acceptons-nous d'émettre un préavis favorable à l'inscription de la cité des Avanchets dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) ?

5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S) et 5 abstentions (2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC).

Le préavis favorable est accepté à la majorité.

M. TOMBOLA, Président : cette résolution a fait l'objet d'une discussion lors de la séance de commission.

La situation est que la cité des Avanchets n'est pas inventoriée ni protégée. Il y a donc eu une initiative fédérale de mettre Les Avanchets sur la liste des sites à protéger. La Commune a pris des contacts avec les services cantonaux en charge de ce dossier et il a été convenu qu'il y aurait une possibilité d'élaborer un document permettant à la Commune de pouvoir faire des réalisations aux Avanchets, tout en protégeant le site.

La résolution a été amendée en commission et elle a été acceptée par 5 OUI et 5 abstentions.

Mme SANTI, vous êtes l'auteure du rapport. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme SANTI : merci M. le Président.

Non, je n'ai rien à ajouter.

M. TOMBOLA, Président : y a-t-il une prise de parole ?

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

M. AMBROSIO : merci M. le Président.

Au risque de me répéter, cette proposition est un chemin qui ouvre la voie à un classement des Avanchets. Lorsqu'un bâtiment ou une cité est classé, nous ne pouvons pratiquement plus rien faire comme entretien, comme travaux, sans respecter l'origine même des matériaux, des couleurs, etc. Parfois, les prix sont multipliés par cinq ou six et répercutés sur les loyers. Certains propriétaires n'ayant pas les moyens de pouvoir faire ces réalisations laissent à vau-l'eau tous les problèmes d'entretien.

Moi, je vous conseille de refuser ceci. La cité des Avanchets ne va de toute façon pas être démolie demain. C'est juste une question culturelle. Nous n'allons pas inscrire Les Avanchets à l'UNESCO !

Je pense que ce genre d'initiative est tout simplement là pour assouvir des fantasmes d'architectes ou de je ne sais pas qui.

Surtout pour les locataires, car cela va énormément augmenter les charges pour les propriétaires, je vous conseille à ce titre de rejeter cette résolution.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. AMBROSIO pour votre intervention.

Je passe la parole à M. NOBS.

M. NOBS : merci M. le Président.

Chers collègues, je remercie d'abord Mme la rapporteure pour son excellente synthèse de nos discussions en commission.

Vous vous souvenez que la première proposition de résolution envisageait de donner un préavis défavorable à l'inscription des Avanchets à l'inventaire ISOS. Puis, entre-temps, suite aux garanties apportées par l'Office du patrimoine et des sites, ce préavis est devenu favorable.

Sur le fond de l'objet, il importe pour notre Commune de pouvoir réaliser les équipements publics dont la cité des Avanchets a besoin.

Cela a été dit par mon préopinant, ce que nous redoutons davantage que l'inscription fédérale, c'est une mesure de protection de rang cantonal, soit une inscription à l'inventaire ou le classement.

Je crois que l'exemple du Lignon est très parlant. M. le Président, les habitants du Lignon – posez-leur la question – savent ce que représente concrètement une mesure de classement.

On vous impose la couleur de votre salle de bain ou le modèle d'interrupteur dans vos WC.

Aujourd'hui, le Canton nous assure qu'aucune mesure de protection cantonale n'est à l'étude ou dans le pipeline, mais permettez-moi de douter quelque peu des promesses du Conseil d'État. Ma confiance en ses promesses est toute relative.

Dernier point positif, c'est le passage de l'objectif de sauvegarde à un niveau inférieur à A, qui est une aberration. Nous aimons tous notre Commune. On aime ses cités.

Mais je crois que la cité des Avanchets, de 1978, ne peut pas être mise à un niveau équivalent à celui d'un centre-ville historique médiéval.

D'ailleurs, vous avez toutes et tous vu dans la presse les interventions de Mme EL-WAKIL, historienne de l'art réputée, qui s'est montrée extrêmement critique à l'encontre de ce classement.

Au final, nous allons voter comme vous l'entendez. Au bout du compte, c'est le Conseil Fédéral qui tranchera. La détermination de notre Canton n'aura aucun effet, et encore moins notre préavis communal.

Pour toutes ces raisons, mon groupe s'abstiendra.

Je vous remercie M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. NOBS.

Mme COMPAGNON-KAUFMANN, vous avez la parole.

Mme COMPAGNON-KAUFMANN : je vous remercie.

Il faut quand même rappeler que l'inscription à l'inventaire fédéral ISOS, qui nous est proposée ici, n'est pas du tout la même chose que ce qu'il s'est passé au Lignon. Ce n'est pas du tout comparable, puisque ce n'est pas contraignant.

L'office cantonal qui est venu en commission a aussi clairement indiqué qu'il n'avait pas du tout l'intention de classer Les Avanchets. Cet office est dans une attitude assez comparable à celle que nous avons ici à la Commune, c'est-à-dire que nous avons envie que cette cité garde son unité, tout en ne voulant pas qu'elle soit muséifiée, tout en pouvant garder la possibilité d'y faire des équipements.

C'est une cité vivante, que nous devons pouvoir continuer à développer.

C'est pour cela que nous vous conseillons de voter oui.

C'est un sujet peut-être un peu tordu et difficile, mais je pense que ce n'est pas du tout comparable à ce qu'il se passe au Lignon, avec le plan de site, et il faut en être conscient.

C'est l'occasion de développer, avec le Canton, un document qui ne sera pas contraignant, mais avec lequel la Commune et le Canton pourront traiter les autorisations de construire et garder l'unité des Avanchets, et cela, il faut voir si vous y tenez ou pas.

Les Avanchets ne sont pas la Corraterie, mais ce n'est pas une raison que cette cité ne soit pas protégée.

Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme COMPAGNON-KAUFMANN.

Je passe la parole à M. BRON.

M. BRON : merci M. le Président.

Vous connaissez ma qualité d'officier des biens culturels de la Commune et, à ce titre-là, responsable communal. Je ne peux que vous inciter, selon mon cahier des charges, à voter oui massivement à cette résolution, qui est le premier échelon pour la protection de la cité des Avanchets, reconnue comme cité à valeur historique.

Oui, Mesdames, Messieurs, nous pouvons déjà parler, avec un recul d'environ cinquante ans, d'un quartier historique.

Il s'agit de la dernière cité construite comme un tout et avec une architecture remarquable. L'ISOS permettra – contrairement à ce que disent certains préopinants – aux propriétaires d'avoir des subventions fédérales pour rénover leurs biens.

Il ne s'agit pas, comme au Lignon, d'un classement. C'est plus souple pour effectuer des modifications à l'intérieur des appartements.

Donc, pour toutes ces raisons, je ne peux que vous inciter à voter oui massivement.

Je n'ai pas encore été interpellé comme responsable des biens culturels à ce sujet, mais je pense bien que le Canton me demandera mon préavis, si le préavis de la Commune était négatif, et je ne pourrais malheureusement pas aller dire autre chose, comme officier de la protection des villes, qu'un oui massif.

M. TOMBOLA, Président : merci M. BRON.

Je passe la parole à Mme SANTI.

Mme SANTI : la plupart des problèmes que je voulais soulever ont été mentionnés par mon préopinant. Je voulais juste redire que la mise à l'inventaire est bien moins contraignante que le plan de site cantonal, qui a été problématique au Lignon

Surtout, voter non nous empêchera de prendre part aux discussions avec le Canton pour le préavis que le Canton va donner auprès des commissions fédérales.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme SANTI.

La parole est à M. CERUTTI.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

C'est faux. Si le Canton prend un préavis concernant Les Avanchets, et notamment les responsables du patrimoine, bien naturellement il sollicitera l'avis de la Commune. Par contre, la Commune n'aura pas un effet contraignant, mais c'est déjà le cas aujourd'hui.

Le groupe MCG votera non. Pourquoi ? Parce que M. GILLIARD l'a expressément indiqué. La cité des Avanchets ne figure pas dans l'inventaire du Canton. Cela nous le savons d'ailleurs, d'où le résultat de ce texte. Et il n'est pas prévu qu'elle y figure. Que nous votions ou que nous ne votions pas, elle n'y figurera de toute façon pas.

M. GILLIARD l'explique. Cette inscription est une reconnaissance, elle n'a pas de réel impact. Dès lors, il a juste tout dit.

Finalement, nous allons voter quelque chose qui ne servira à rien.

Je le rappelle. Le Canton n'est aujourd'hui pas dans une dynamique de vouloir imposer des choix patrimoniaux sans consulter la Commune, et a fortiori même les habitant-e-s, puisque nous sommes aujourd'hui dans une ère de consultation. Vernier devrait d'ailleurs en prendre exemple.

Je vous donne un petit scoop. La Commission d'aménagement est en train de réviser un projet de loi sur le patrimoine, et nous comptons bien que les communes puissent être consultées lorsque ce service donnera des préavis.

Cela se fait déjà d'ailleurs. Je pense que M. BUSCHBECK le sait.

M. TOMBOLA, Président : merci M. CERUTTI.

Je passe la parole à M. MAGNIN.

Hors micro, M. MAGNIN demande à s'exprimer après le Conseil administratif.

M. TOMBOLA, Président : non, M. MAGNIN, je veux que le Conseil administratif intervienne à la fin, pour compléter.

M. MAGNIN : si votre présidence veut, eh bien il sera satisfait ! C'est toujours assez sympathique de voir que quand on a du pouvoir on peut l'utiliser. C'est évident.

Ce que je voulais simplement dire, c'est ce que M. CERUTTI a relevé. On nous a vendu aujourd'hui ce changement de position du Conseil administratif – puisque c'est une véritable volte-face qui est faite –, en particulier et essentiellement au motif que nous ne pourrions pas discuter si nous disions non.

Mais c'est précisément le contraire, Mesdames, Messieurs. Si nous disons oui, je vous promets que les instances fédérales et cantonales oublieront tout le reste. Nous aurons dit oui. Et si nous disons non, nous serons de toute manière associés, parce qu'en droit administratif c'est toujours comme cela, il y a toujours le droit d'être entendu pour une commune et on ne peut pas vous vendre, ou nous vendre, aujourd'hui que si nous disons non la Commune ne sera pas entendue.

C'est malheureusement un argument fallacieux. Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN pour votre intervention.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci M. le Président.

En tant que chef de groupe, suite au discours des préopinants CERUTTI et MAGNIN, nous allons voter non.

M. TOMBOLA, Président : merci M. NOËL.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHECK, Maire : merci M. le Président.

Vous me permettrez de faire un petit retour en arrière par rapport à cette proposition de préavis communal – et j'insiste sur ce point – concernant la mise à l'inventaire fédéral ISOS de la cité des Avanchets.

C'est un processus qui a débuté il y a de nombreux mois, voire plus d'une année, et qui a pris passablement de retard compte tenu de la situation que vous connaissez.

C'est un processus qui normalement intègre bien plus largement les différents acteurs, que ce soient les habitants, les propriétaires, la Commune. Effectivement, tout ce travail préliminaire n'a malheureusement pas eu lieu.

Cet inventaire est révisé régulièrement et souffre de quelques délais impératifs, ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes un petit peu pressés. C'est pour cette raison que la procédure fédérale – puisque le classement des Avanchets est une initiative fédérale, ce n'est pas une initiative des autorités communales – nous est arrivée un peu tardivement.

Le Canton nous a invités par courrier, le 13 septembre dernier – vous voyez, ce n'est pas très vieux -, à nous prononcer sur un préavis au sujet de cette mise à l'inventaire.

Nous étions un peu surpris, car nous n'avions plus qu'un mois et demi pour nous prononcer. Le Conseil administratif avait la possibilité de choisir par quel moyen il procéderait pour délivrer ce préavis. Nous aurions pu le faire au niveau du Conseil administratif, mais nous trouvions important que le Conseil municipal soit le plus largement possible associé à cette décision.

Néanmoins, quand nous avons reçu ce courrier, le premier réflexe a été d'avoir un peu les mêmes craintes que celles exprimées dans ce Conseil, c'est-à-dire que nous nous retrouvions dans la même situation qu'au Lignon, avec une situation de blocage au niveau de certains objectifs que nous pourrions avoir, notamment avec la rénovation ou la mobilité, si le plan était trop contraignant.

Nous avons dit : « aujourd'hui, nous n'avons pas de garantie, nous devons déposer une résolution auprès du Conseil municipal. Tant que nous n'aurons pas ces garanties, nous demanderons un préavis négatif en attendant d'avoir un certain nombre de garanties. »

Dans l'intervalle, entre le dépôt du préavis négatif au Conseil municipal et l'examen en commission, nous avons rencontré l'Office du patrimoine et sites et nous avons fait part de nos craintes, de nos doléances par rapport à cette mise à l'inventaire.

Nous avons été relativement surpris. L'Office ne demandait pas du tout la mise à l'inventaire de ce site. Comme je vous l'ai dit, c'est une initiative fédérale. Il n'y a donc aucune intention d'établir un plan de site aux Avanchets. C'est juste d'avoir une mise à l'inventaire fédéral qui est demandée.

Trois points nous inquiétaient et ils ont été relevés. Le premier est la possibilité de créer un équipement public dans la cité des Avanchets, comme le Conseil administratif le demande, soit le bâtiment « Espace familles ». La possibilité de travailler sur les façades en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments. Et enfin de travailler sur les mobilités, sur les rampes, en lien avec le vieillissement de la population.

Comme tout cela se passe au niveau de l'autorisation de construire, donc de rang cantonal, nous avons décidé de travailler avec eux à un certain nombre de directives liées à cette mise à l'inventaire, qui nous permettront de garantir que ces rénovations puissent se faire. Nous sommes donc entrés dans un processus plutôt participatif avec le Canton sachant, et cela a été dit par plusieurs intervenants, que la décision ne nous appartenait pas, ni à nous, ni au Canton, mais bien au Conseil fédéral et à l'Office fédéral de la culture.

La question se pose aujourd'hui : « quelle est la portée de ce vote ? ». Certains l'ont dit. Certains ont dit que cela ne servait à rien puisque de toute façon ils feront ce qu'ils voudront. D'autres ont dit qu'ils nous consulteront par la suite, mais rien n'est moins sûr puisque de toute façon c'est une reconnaissance nationale qui est offerte aux Avanchets par cette mise à l'inventaire, ce ne sont pas du tout des mesures contraignantes qui se joueront au niveau des autorisations de construire de compétence cantonale.

Aujourd'hui, la portée du vote est simple, c'est de savoir si vous aimez Les Avanchets. C'est de savoir si vous aimez cette cité, si vous trouvez qu'elle mérite une reconnaissance, si vous trouvez qu'elle a une valeur patrimoniale, qu'elle a une valeur culturelle et qu'elle mérite une reconnaissance nationale.

Moi je pense – et le Conseil administratif pense – qu'elle le mérite et que Les Avanchets auraient tout à gagner avec cette reconnaissance.

Je vous l'ai dit. La portée ne sera pas autre que celle-ci, puisque de toute façon, que l'on discute avec nous ou pas, la décision sera prise.

Je vous invite, et le Conseil administratif vous invite, à soutenir la mise à l'inventaire de la cité des Avanchets. Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire pour cet éclairage.

Je rappelle que le port du masque est obligatoire dans les locaux de la Mairie et dans cet hémicycle, s'il vous plaît.

Je constate que tous les groupes se sont exprimés. Donc, nous passons à la dernière phase, soit au vote de cette résolution R 121 A – 21.11.

Mme la Secrétaire, je vous laisse lire le déclare.

Mme COVER, Secrétaire :

le Conseil municipal

déclare

donner un préavis favorable, sous conditions, à l'inscription de la cité des Avanchets dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

Plus précisément, il est exigé que la Ville de Vernier, l'Office du patrimoine et des sites et l'Office des autorisations de construire de l'État de Genève – sans attendre l'inscription formelle par la Confédération de la cité des Avanchets dans ISOS, prévue pour 2023 – s'engagent à développer une directive qui servira à définir les principes d'aménagement et de construction prévalant dans la cité des Avanchets, au regard d'un certain nombre de problématiques, évoquées ci-dessous. Ceux-ci serviront notamment à orienter la prise de décision dans le cadre des demandes en autorisation de construire à venir.

Ladite directive servira à clarifier la prise en considération des enjeux évoqués ci-dessous :

- 1 Des mesures d'amélioration des conditions d'accessibilité piétonne (mais aussi cyclable) aux bâtiments et espaces extérieurs de la cité des Avanchets (escaliers, rampes très pentues, manque d'abris pour vélos, ...) doivent pouvoir être autorisées, étant donné que cette problématique n'a pas été bien prise en compte au moment de la construction de cet ensemble.*
- 2 L'amélioration de la performance énergétique des deux écoles de la cité des Avanchets ainsi que le respect d'autres exigences normatives doit pouvoir se faire par des interventions sur les façades et la mise en place d'équipements techniques, tels que des panneaux photovoltaïques. Le fait que ces mesures puissent avoir un impact sur l'aspect de ces bâtiments ne doit pas être un élément à même de bloquer la délivrance d'une autorisation de construire.*
- 3 La Ville de Vernier ne devra pas être contrainte, pour des raisons patrimoniales, dans ses projets de planification de ses équipements publics au sein de la cité des Avanchets, que ce soit de projets de mise à niveau d'équipements existants (les écoles, pour répondre à des besoins non identifiés à ce jour) ou de projets de développement de nouveaux équipements publics, comme c'est le cas pour le bâtiment « Espace familles » actuellement à l'étude.*
- 4 Les conditions de mise en œuvre de la recommandation de la conservation du caractère unitaire et cohérent de l'ensemble des Avanchets devront être précisées, afin que les divers propriétaires des bâtiments de la cité sachent comment s'y prendre lors de travaux de rénovation, notamment de l'enveloppe thermique. La définition de ces conditions, précisées dans la directive, devra être partagée avec l'ensemble des propriétaires.*

Pour terminer et au regard des exigences exprimées ci-dessus, la Ville de Vernier demande que l'objectif de sauvegarde A, préconisé par la Confédération pour l'inscription de la cité des Avanchets dans l'ISOS,

passé à un niveau de sauvegarde inférieur, cela dans le but de la rendre parfaitement compatible avec les préconisations de la directive que la Commune et le Canton souhaitent développer.

Mme COVER, Secrétaire : j'en ai terminé M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme la Secrétaire.

Je passe au vote. Celles et ceux qui acceptent la résolution R 121 A – 21.11 sont priés de lever la main.

La résolution R 121 A – 21.11, Proposition d'inscription de la cité des Avanchets dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), est acceptée par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 1 PLR), 14 NON (3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 UDC) et 3 abstentions (2 PLR, 1 I).

M. TOMBOLA, Président : nous passons au point 8) de l'ordre du jour.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE

8.A) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 850'000.00 POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES RANCHES I (DA 127 – 21.10) (MME LANZILAO, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 20 octobre 2021

Rapporteure : Barbara LANZILAO

DA 127 – 21.10 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 850'000.00 POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES RANCHES I

Le Maire, M. BUSCHBECK, avec l'architecte et chef de projet de la Ville de Vernier, M. RION, et la Cheffe du service des bâtiments, Mme MEICHTRY PINHO, présentent la DA 127 – 21.10 concernant le crédit d'étude de CHF 850'000.00 pour la rénovation et l'extension de l'école des Ranches I. Ce projet s'inscrit dans le programme de rénovation du parc de la Commune, qui est constitué d'un certain nombre de bâtiments vétustes qui ne sont pas aux normes en matière énergétique.

Ce crédit d'étude concerne la rénovation du bâtiment de l'école des Ranches I, qui a été construit en 1970 et qui n'a subi aucune importante rénovation, si ce n'est son local de chaufferie. Ses murs et fenêtres n'ont pas une bonne isolation, ce qui en découle une perte énergétique non négligeable.

Il concerne également son extension. À ce jour, des pavillons ont été construits entre 2006 et 2007 à titre provisoire pour pallier le manque de place du bâtiment de l'école au vu du nombre croissant d'élèves. Ces pavillons auraient dû être provisoires, mais face au manque chronique d'espace, trois demandes de prolongation ont été effectuées. Chaque prolongation dure 5 ans, et 15 ans est le maximum octroyé. Malgré tout et en vue des travaux futurs à venir, l'Office des autorisations de construire a octroyé à la Commune

une quatrième et ultime prolongation. De plus, les pavillons provisoires en bois deviennent vétustes. M. RION explique que ces pavillons sont au nombre de deux et sont constitués comme suit : hall d'entrée, salles d'activité et sanitaires. Or, cette surface ne suffit pas et il a été demandé pour le parascolaire, en plus de la surface déjà exploitée, la mise à disposition supplémentaire d'une salle de rythmique mutualisable, de sanitaires et de vestibules. Le DIP a demandé l'octroi supplémentaire de deux locaux pour des cours de soutien, un bureau, un préau couvert et une salle professionnelle pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes (salle de réunion et salle de repos). Répondre à ces demandes d'agrandissement implique une démolition partielle du bâtiment existant de l'école des Ranches I, suivie d'une reconstruction et d'un rallongement de ce dernier.

Par ailleurs, à l'école des Ranches I, des infiltrations d'eau ont lieu dans les sous-sols de l'établissement scolaire. Les portes en verre doivent être aux normes. Des travaux de rénovation s'imposent.

Pendant les travaux proposés, tous les utilisateurs des pavillons et des Ranches I seront regroupés dans des containers provisoires.

Le Conseiller municipal UDC demande : « Comment se fait-il qu'on paye une taxe sur les taxes d'émoluments ? ». À cela il lui est répondu qu'en fait n'y a pas seulement la taxe des émoluments, mais plusieurs autres taxes.

Le Conseiller municipal Alternative Vernier demande pourquoi il faut faire intervenir un ingénieur façadier pour cette étude. On lui a dit qu'il y a toute une réflexion sur la façade et l'environnement, ainsi que le souci de résoudre les problèmes d'isolation que seul un façadier peut analyser, et ceci d'autant plus qu'il est lié au Service des monuments et sites.

Les Conseillers municipaux socialistes trouvent les délais particulièrement longs et demandent si les autorisations ne peuvent pas être déposées en amont. Il leur est répondu que non. On est amené à voter ce budget aujourd'hui pour une attribution des mandats au printemps 2022, afin que le chantier soit fini en automne 2026. Il faut s'y prendre tôt, car fin 2022 il faut déposer l'autorisation de construire, faire des appels d'offres et demander une étude de projet, et tout cela prend du temps. Le Maire, M. BUSCHBECK, précise que les demandes d'autorisation de construire ne peuvent être déposées qu'une fois l'étude achevée.

Le Conseiller municipal socialiste pose la question suivante : « Est-ce qu'il y aura des garanties sur les bâtiments ? ». Il lui est répondu que oui, le bâtiment sera garanti 2 ans à l'issue des travaux, et la garantie est de 10 ans pour les vices cachés sur l'ensemble des bâtiments, nouveaux et anciens.

Le Conseiller municipal Alternative Vernier demande : « Pourquoi n'avoir pas gardé le bâtiment provisoire mis en place pour les Ranches II ? ». Il lui est répondu que cela aurait permis une économie de montage et démontage des containers, mais la superficie devant être à disposition n'est pas la même, ce qui aurait demandé des ajustements. De plus, la location de ce bâtiment provisoire à un coût, d'où le fait qu'il ne peut être maintenu, mais tous les branchements seront conservés.

Le Président (SOCIALISTES) demande si le désamiantage du bâtiment peut engendrer un surcoût. On lui affirme que non, car il est compris dans le coût total des travaux.

Le Président (SOCIALISTES) relève que le DIP n'a pas demandé la construction de classes supplémentaires.

Pour finir, le Président (SOCIALISTES) fait une remarque : « Est-ce possible de mettre dans la DA le calendrier de réalisation ? ».

Les discussions étant closes, le Président (SOCIALISTES) passe au vote de la DA 127 – 21.10, Crédit d'étude de CHF 850'000.00 pour la rénovation et l'extension de l'école des Ranches I, qui est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC), soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : ce projet de DA a été accepté à l'unanimité en commission.

Mme LANZILAO, vous étiez rapporteure pour cette DA. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme LANZILAO : non, je n'ai rien à ajouter M. le Président.

Départ de M. CERUTTI à 21h18.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme LANZILAO.

Y a-t-il une prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au vote final. Je demande à Mme la Secrétaire de lire le décide.

Mme COVER, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 850'000.00 POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DES RANCHES I

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé de motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 20 octobre 2021 ;

sur proposition du conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 de procéder à une étude pour la rénovation et l'extension de l'école des Ranches I ;*
- 2 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 850'000.00 destiné à cette étude ;*
- 3 de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
- 4 en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 5 en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

Mme COVER, Secrétaire : j'en ai terminé.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la DA 127 – 21.10 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 127 – 21.10, Crédit d'étude de CHF 850'000.00 pour la rénovation et l'extension de l'école des Ranches I, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE

9.A) PLUS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS À VERNIER (M 114 – 21.06) (MME GRABER, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission sociale, jeunesse et enfance du 3 novembre 2021

Rapporteure : Diane GRABER

M 114 – 21.06 PLUS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS À VERNIER

Un motionnaire (SOC) indique que la motion vise les proches aidants, elle est basée sur des échanges, des observations ou des témoignages d'habitants de la Commune démontrant des besoins dans ce domaine, reconnaissant toutefois les nombreuses prestations déjà offertes, mais soulignant que l'information pourrait être renforcée. Il relève que la motion demande que la commission soit informée sur ce qui est déjà mis en place et que l'information à ce sujet soit renforcée, notamment dans le journal communal, ainsi que la possibilité de mener des projets en fonction des disponibilités ou de partenariats.

M. STAUB, Conseiller administratif, relève que cette problématique n'est pas nouvelle, et précise que de nombreuses choses ont été mises en place par la Ville de Vernier, précurseur au niveau des proches aidants pour les seniors. Il rappelle que la responsabilité financière des proches aidants relève d'une compétence cantonale, la Commune agissant en complément au niveau de l'information, de l'animation et de l'aide.

En préambule, M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale, présente Mme Veronica NEGLIA, travailleuse sociale au sein de ce service, et engagée sur le projet du Réseau Senior Vernier (RSV), projet innovant ayant une démarche proactive et systématique auprès des seniors, permettant d'identifier les situations nécessitant l'intervention du Service de cohésion sociale, accompagné de nombreux bénévoles.

M. KETTENACKER reconnaît que la problématique des proches aidants préoccupe les autorités politiques et les institutions, celles-ci ont mis en place de nombreux projets ces dernières années, et relève le rôle de relais de la Commune, auprès d'institutions cantonales, dans ces problématiques.

Mme NEGLIA évoque les actions du Service de la cohésion sociale afin d'identifier le profil d'un proche aidant, ainsi qu'une étude de l'OFSP publiée en 2019 sur ce thème, elle détaille également et donne des exemples de mesures existant au niveau fédéral, cantonal et communal.

M. KETTENACKER souligne l'enjeu majeur de cette problématique ainsi que l'action de son service afin d'y apporter la réponse la plus adaptée.

Le Président (SOC) salue le travail déjà effectué par le Service de la cohésion sociale et la qualité de la présentation.

Un commissaire (ALTERNATIVE) remercie les intervenants pour leur exposé permettant de mieux comprendre le rôle de la Commune ainsi que celui des institutions.

Suite aux questions et interventions de plusieurs commissaires au sujet de problématiques précises liées à l'accès à l'information, ainsi qu'au sujet des parents d'enfants en difficulté, M. KETTENACKER et Mme NEGLIA répondent aux questions soulevées et fournissent les informations nécessaires à la bonne compréhension des différentes actions menées par la Commune de Vernier et le Service de la cohésion sociale.

M. KETTENACKER signale que l'enjeu majeur est l'identification des besoins, mais reconnaît que les démarches proactives du service se limitent aux personnes âgées de 65 ans et plus faute de personnel.

Un commissaire (MCG) remercie le Service de la cohésion sociale pour le travail gigantesque fourni tout au long de l'année. M. STAUB remercie le commissaire pour ces compliments, qui seront transmis au service concerné.

Les commissaires n'ayant plus de questions, le Président (SOC) remercie Mme NEGLIA et l'invite à prendre congé.

Des commissaires (VERT.E.S) et (ALTERNATIVE) s'interrogent sur l'utilité de la motion au vu de toutes les actions déjà mises en place et suggèrent que celle-ci ferait sens si elle était appliquée sur le long terme, et si la commission sociale, jeunesse et enfance était informée de manière récurrente sur la situation des proches aidants.

M. STAUB répond que la motion a permis de présenter aux commissaires les actions entreprises par la Ville de Vernier et le Service de la cohésion sociale.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 114 - 21.06 « Plus de soutien aux proches aidants à Vernier » ?

La motion est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 PDC-VL, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : cette motion a été acceptée à l'unanimité en commission.

Mme GRABER, vous étiez rapporteure. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme GRABER : non, je n'ai rien à ajouter. Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme GRABER.

Y a-t-il une prise de parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Ce projet a quelque peu enfoncé des portes ouvertes, mais je crois que cela a eu le mérite de souligner que ce que fait Vernier en la matière est exemplaire. Je tenais à le souligner. Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN pour votre prise de parole.

Mme LANZILAO, vous avez la parole.

Mme LANZILAO : je ne peux que soutenir ce que vient de dire M. MAGNIN.

Si on regarde : enfants, conjoints, parents, voisins ou amis peuvent apporter une aide significative à leurs proches âgés ou malades, cela arrive souvent.

Au niveau cantonal, pour faire face au phénomène des proches aidants, un plan d'action fédéral a été défini et repris par le Canton de Genève. Il comprend une dizaine de mesures tournant autour de la thématique, telle qu'offrir des solutions de répit aux proches aidants, informer les personnes concernées des solutions existantes, leur offrir un soutien logistique, etc.

Au niveau communal, plus concrètement, la Ville de Vernier a développé le projet « Réseau Senior Vernier », qui permet d'identifier des situations nécessitant une présence ou intervention du Service de la cohésion sociale, ainsi que le projet « Senior Plus », qui offre un accompagnement à domicile par des professionnels et cible les questions sociales, administratives et financières.

De plus, il existe un groupe de parole animé par un professionnel de la relation d'aide. Dans le journal ActuVernier, il y a des annonces pour des conférences à l'attention des proches aidants, et le Service de la cohésion sociale est présent pour informer, orienter les proches aidants, en collaborant notamment avec l'IMAD et de nombreuses associations, telles qu'Alzheimer Genève et Pro Senectute.

Forts du constat que de nombreux soutiens existent déjà, les VERT.E.S voteront tout de même oui à la motion « Plus de soutien aux proches aidants à Vernier », mais ne pourront cautionner la création d'un éventuel nouveau poste, si cela était le cas.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme LANZILAO pour vos propos.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

M. AMBROSIO : merci M. le Président.

Je pense que cette motion a au moins eu le mérite d'ouvrir le débat, et c'est important, parce qu'au fil des années les situations changent, les besoins peuvent être différents par rapport à l'action pour les proches aidants, et je crois que la commission sociale, jeunesse et enfance se doit de recevoir une information concrète pour, le cas échéant, avoir une discussion.

Nous le voyons également pour la petite enfance. Nous avons pratiquement toutes les années des rapports, également pour les aînés, etc.

Je crois que, là, il faut mettre dans ce circuit également la problématique des proches aidants. L'ALTERNATIVE avait évoqué ceci lors de la commission qui a traité ce sujet.

Dans ce sens-là, je crois que la motion est utile, bien qu'effectivement beaucoup d'actions sont déjà réalisées. Même les professionnels sont parfois dépassés et ont besoin d'une discussion plus large pour mieux comprendre ce qu'il se passe sur le terrain.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. AMBROSIO.

Y a-t-il une autre prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au vote. Mme la Secrétaire, pouvez-vous lire l'invite ?

Mme COVER, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 *présenter à la commission sociale, jeunesse et enfance ce que fait la Ville de Vernier en faveur des proches aidants ;*
- 2 *informer les habitant-e-s de Vernier sur les différents dispositifs existants - fédéraux, cantonaux, communaux - susceptibles d'aider les proches aidants ;*
- 3 *examiner avec les partenaires compétents et concernés, les possibilités de développement de projets en faveur des proches aidants ;*
- 4 *faire rapport à la commission sociale, jeunesse et enfance du résultat des démarches entreprises.*

Mme COVER, Secrétaire : j'en ai terminé M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 114 – 21.06 sont priés de lever la main.

La motion M 114 – 21.06, Plus de soutien aux proches aidants à Vernier, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

10. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TOMBOLA, Président : il n'y a pas de projet de délibération du Conseil municipal.

11. PÉTITIONS

M. TOMBOLA, Président : il n'y a pas de pétition.

Nous pouvons passer au point 12).

12. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

12.A) CRÉDIT DE CHF 1'158'700.00 DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR L'ANNÉE 2022 (DA 129 – 21.11)

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose la prise en considération et l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Y a-t-il une prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons procéder au vote de la prise en considération et l'envoi en commission en même temps.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 129 – 21.11 et son envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 129 – 21.11, Crédit de CHF 1'158'700.00 destiné au versement de la contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour l'année 2022, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

12.B) FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2022 (DA 130 – 21.11)

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose également la prise en considération et l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Y a-t-il une prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 130 – 21.11 et son envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 130 – 21.11, Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

12.C) BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022, TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS ET AUTORISATION D'EMPRUNTER (DA 131 – 21.11)

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose la prise en considération et l'envoi de cette DA en commission des finances, de l'économie et de l'administration

Y a-t-il une prise de parole ? M. le Maire.

M. BUSCHBECK, Maire : merci M. le Président.

Nous arrivons donc enfin dans cet exercice budgétaire.

Quel sera le Président de la France élu le 24 avril 2022 ? Si nous savons depuis hier soir que la Suisse participera à la Coupe du Monde 2022, à quel stade (c'est le cas de le dire) s'arrêtera-t-elle ? Où en sera le taux d'incidence du Covid en septembre de l'année prochaine ? Autant de questions qui suggèrent l'incertitude.

Dans l'élaboration d'un budget, il faut composer avec l'indétermination. Toutes les inconnues n'ont certes pas un impact sur cet exercice. Le soutien à notre équipe nationale est acquis, il est toutefois peu probable que ses résultats aient un impact sur le prochain budget. L'expérience adossée à des analyses rétrospectives permet de baliser raisonnablement les inconnues.

En matière de finances publiques, cela est vrai, plus particulièrement pour les charges. Dans la règle, nous avons ici à faire à des coûts récurrents ou prévisibles. Ouvrir des places de crèche, c'est la certitude d'avoir des charges salariales supplémentaires.

Le budget est certes un exercice annuel, mais il ne peut pas se comprendre sans une vision dans le temps. Les résultats d'un moment doivent s'interpréter dans un contexte plus large. Pour le dire autrement, cette photo est en réalité une image arrêtée d'un film. Ce film pourrait s'appeler : plan financier quadriennal ou PFQ. Moins passionnant peut-être qu'une saga hollywoodienne, le PFQ est un référentiel essentiel qui invite à réfléchir en termes de tendances, à séparer le conjoncturel du structurel.

Dans cette vision sur quatre ans, nous vous indiquons l'année passée que le budget 2022 serait déficitaire à hauteur de CHF 2'348'018.00. Aujourd'hui le projet de délibération que nous vous présentons fixe un excédent de charges de CHF 1'167'659.00, inférieur donc aux prévisions et surtout largement inférieur à la limite admise et fixée par le Canton d'un découvert de CHF 2,8 mios. Rapporté en pourcentage du budget, ce déficit représente moins de 1%, 0.9%.

Mon collègue, Gian-Reto AGRAMUNT, et ses services financiers auront l'occasion de décomposer demain, en séance de Toutes commissions réunies (TCR), l'excédent de charges. Il convient aujourd'hui de mettre en évidence trois facteurs conjoncturels qui l'explique plus que largement. Ces trois facteurs vous les connaissez déjà ; ce sont le développement du quartier de l'Étang, l'impact de la réforme de la fiscalité (RFFA) et la crise du COVID.

Le retour aux chiffres noirs est anticipé à 2024, après un exercice 2023 peu ou prou à l'équilibre. Cette perspective repose sur une maîtrise des charges, un aplatissement de la courbe des investissements qui ont été générés par l'Étang, ainsi que l'augmentation des recettes fiscales liées à ce quartier. Cela permet d'envisager, à un horizon raisonnable, de contenir la dette avant d'amorcer sa diminution.

L'exécutif de Vernier s'est doté d'un PFQ il y a de nombreuses années, alors qu'il n'était pas encore requis par le droit cantonal. Aujourd'hui, nos services sont incités à avoir une vision à moyen terme de leur évolution en charges et en personnel, et une vision à long terme des investissements. La gestion voulue par notre Conseil est résolument rigoureuse mais aussi prospective.

Construire un nouveau quartier ne peut être résumé à chercher à réduire les coûts. Il faut faire un pari de qualité dans les espaces et les équipements publics pour réussir notre développement, il faut animer le quartier pour placer le vivre ensemble sous les meilleurs auspices, anticiper plutôt que de réparer.

Entre ces deux polarités (rigueur et prospective), le Conseil administratif fixe des règles strictes pour l'élaboration de notre budget en ce qui concerne les dépenses, puisque c'est sur ce volet que nous

avons un peu plus de maîtrise. Un cadre rigoureux a été donné aux chefs de service, un cadre rigoureux dès le printemps. Il fallait demeurer dans le maintien des prestations, toutes les améliorations ou évolutions devant être non seulement justifiées mais si possible financées (par exemple par des renoncements équivalents ou des ressources externes lorsqu'il s'agit de projets). À l'issue de ce processus, certains projets nouveaux ou annoncés l'année passée ont pu être admis, mais des arbitrages importants ont été opérés. Sur les CHF 726'845.00 cumulés que représentaient les nouvelles demandes, le Conseil administratif n'en a admis qu'un peu plus de la moitié pour un montant de CHF 435'845.00. Ces nouveautés sont commentées dans le document budgétaire et vous seront présentées par mes collègues, et lors de la TCR.

Malgré l'intensité de ces efforts, le projet de budget prévoyait encore, en octobre, un déficit de CHF 2'366'487.00, soit peu ou prou celui qui était inscrit au PFQ déposé avec le budget 2021.

La différence provient des prévisions de recettes fournies par l'Administration fiscale cantonale (AFC) le 22 octobre dernier, qui ont été meilleures que les précédentes. Cette amélioration, le Conseil administratif a choisi de la reporter intégralement dans le budget de façon à réduire d'autant l'excédent de charges, pour arriver au montant contenu dans la délibération déposée, soit CHF 1'167'659.00.

Si le PFQ et le PPI constituent des boussoles précieuses pour piloter nos finances, cela ne saurait constituer le seul repère d'une action politique que reflète également un projet de budget. Le programme de législature, parce qu'il s'inscrit également dans la durée, fournit en quelque sorte les balises de l'action, qui permet de pouvoir opérer des choix, même dans un système contraint.

Les éléments figurant en page 9 du document explicatif illustrent la traduction budgétaire des projets politiques, que ce soit en matière de cohésion sociale, de cadre de vie ou de lutte contre le réchauffement climatique. Lors de la TCR, mes collègues, ainsi que les chefs de services, auront l'occasion de détailler ces engagements.

Notre programme de législature insiste également sur l'importance attachée à la transparence de l'action.

Le choix de déposer désormais le budget communal en novembre participe de cette règle que le Conseil administratif s'est donnée. Il permet en effet d'intégrer les dernières prévisions fournies par le Canton en octobre, prévisions plus fines car fondées également sur une enquête menée auprès des principales entreprises du Canton.

Dans le même ordre de préoccupation, votre documentation comprend l'intégralité des comptes sur quatorze positions, même si le vote budgétaire porte, sur le plan, sur deux fonctions et deux natures, soit une vision plus macro, plus proche des enjeux de politiques publiques, qui dans notre système démocratique sont les vrais enjeux du débat budgétaire.

Enfin, l'administration a innové cette année en rédigeant un document très complet sur le budget. Cet outil d'analyse remplace avantageusement le traditionnel exposé des motifs et le document qui était intitulé « principales variations ».

Nous pensons que ces dispositifs permettent de mieux informer votre Conseil, et par là même mener un meilleur débat.

Pour en terminer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, je peux affirmer que le projet de budget que vous présente le Conseil administratif, et que j'ai en ma qualité de Maire le plaisir de vous commenter ce soir, est un budget ontologiquement verniolan : solidaire, économe mais prospectif.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous le présenter plus avant lors de la TCR de demain et d'en débattre en commission des finances.

Je vous en remercie.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, comme M. le Maire l'a relevé, le projet de budget qui est présenté à votre Conseil a été soumis à plusieurs contraintes. Il est le fruit d'un travail intense mené depuis ce printemps avec le soutien des Secrétaires généraux et des chefs de service.

Ce projet de budget présente un déficit de CHF 1.1 mio, ce qui, rapporté au total du budget, représente un excédent de charges de 0.9%.

Si naturellement cet écart de 0.9% ne nous permet pas d'affirmer que le budget est à l'équilibre, il convient néanmoins de mettre ces chiffres en perspective.

Il faut d'abord souligner que ce projet de budget respecte pleinement la loi sur l'administration des communes (LAC) et les dispositions transitoires de dérogation à l'équilibre budgétaire introduites lors de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA). En effet, ces dispositions autorisent la commune à présenter des budgets déficitaires à une hauteur maximum de CHF 2.2 mio dans le cadre de la Ville de Vernier. Vous constaterez donc que le déficit estimé pour 2022 est 2.5 fois moindre que le seuil autorisé.

Autre élément important. Les communes doivent revenir à des budgets équilibrés d'ici à 2027 suite à l'approbation par le peuple de la RFFA et les conséquences qui en découlent. Dans notre planification financière quadriennale, il est prévu un retour à l'équilibre budgétaire – comme l'a dit M. le Maire – dès 2024.

Deuxième élément d'importance. La mise en exploitation des équipements publics de l'Étang, qui nous obligent à prévoir la couverture des charges relatives à ces infrastructures au budget 2022, alors que les revenus liés à ce quartier ne peuvent naturellement pas être inscrits intégralement sur cet exercice puisque l'arrivée des habitants, des entreprises et des emplois qui y sont liés ne se feront que de manière graduelle.

Nous avons donc un décalage momentané entre les charges et les revenus de ce nouveau quartier.

D'autres éléments viennent également impacter notre budget de manière significative, et je citerai notamment l'introduction du salaire minimum qui a été voté fin septembre 2020. Cet élément représente une charge directe supplémentaire de près de CHF 900'000.00, soit CHF 500'000.00 pour l'accueil familial de jour et CHF 400'000.00 pour l'augmentation des salaires des aides de crèche.

Toujours en matière RH, le Conseil administratif a légèrement desserré l'étau par rapport à l'an dernier. S'il a poursuivi son approche restrictive en matière de nouveaux postes, il a néanmoins décidé de renforcer certains services dont la dotation paraissait clairement insuffisante. Il vous propose ainsi la création de 8.9 emplois plein temps. Une partie de ces postes est financée par des fonds externes, et la création nette de nouveaux postes s'élève à 6.4 emplois plein temps.

Enfin le Conseil administratif a décidé d'appliquer les mécanismes salariaux prévus par le statut du personnel, respectant ainsi nos engagements contractuels vis-à-vis de nos collaboratrices et collaborateurs.

Permettez-moi encore de vous donner quelques informations concernant les investissements. Notre planification prévoit des investissements encore soutenus en 2022, avec des dépenses nettes de CHF 34.7 mios, investissements que nous continuons de financer à des conditions très favorables.

Les derniers emprunts effectués par la Commune ont même été conclus à des taux négatifs.

Pour les années suivantes, le volume de nos investissements nets diminuera sensiblement, pour se situer autour des CHF 25 mios. Cette diminution du rythme de nos investissements permettra à terme de stabiliser puis de diminuer la dette.

Avant de conclure, je tiens à remercier encore l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs qui ont œuvré à la confection de ce projet de budget, avec un remerciement appuyé aux collaboratrices et collaborateurs du Service des finances, qui vous ont également concocté une nouvelle documentation qui devrait vous permettre d'appréhender au mieux l'étude de ce budget ces prochaines semaines.

J'en ai terminé M. le Président et je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Conseiller administratif.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, vu la présentation déjà importante de la part de M. le Maire des grandes lignes directrices de ce budget, je me permettrai juste de noter, avant la TCR, certains points cruciaux qui ont guidé la marche des services que j'ai l'honneur de pouvoir diriger pour l'année prochaine, avec une vision claire pour les Verniolanes et les Verniolans.

Les Verniolanes et les Verniolans au centre, avec un soutien à la population et une présence de terrain.

Tout d'abord, une présence de terrain avec la sécurité, avec une augmentation des effectifs de la Police municipale, avec l'engagement de deux nouveaux agents.

Je vous rappelle que la Commune a vu l'arrivée d'un nouvel agent en 2021, soit une augmentation sur deux ans de 15% des effectifs de la Police municipale. Je tiens à noter qu'aucun service n'a connu une augmentation aussi importante en termes de pourcentage.

Pour ce qui est de l'enfance, et plus précisément de la petite enfance, vous avez peut-être eu le bonheur de visiter avec nous la nouvelle crèche de l'Étang qui, comme cela vous a été dit, n'est pas à sa pleine capacité. Elle le sera en septembre de l'année prochaine, et le budget reflète cette ouverture complète à partir de septembre 2022. Une augmentation continue donc, pour un soutien aux familles sur le terrain.

Pour ce qui est de la cohésion sociale, et je remercie surtout, au nom des fonctionnaires travaillant au quotidien au Service de la cohésion sociale, votre Conseil pour la pérennisation du projet Senior Plus, dont nous avons parlé au moment de l'examen de la motion relative aux proches aidants, qui rencontre un réel succès évalué de manière indépendante. Il y a une pérennisation des postes, avec une optimisation de cette organisation afin de pouvoir soutenir au mieux les seniors, au plus près de leurs préoccupations.

Senior Plus est aussi un processus, un processus qui travaillait sur un principe de projets, avec des études préliminaires, des études longitudinales et une étude finale, pour savoir si et comment la Commune pouvait ou non le faire perdurer. C'est le même processus que le Conseil administratif vous propose pour l'activation des droits, qui est un moyen d'aller au plus proche de la population, pour soutenir administrativement les seniors dans cette jungle que sont devenues les aides, les soutiens, etc. Ces postes

– cela a été relevé par mon collègue des finances – ne coûteront rien sur le budget de l'année prochaine. Il s'agira ensuite pour vous de savoir si oui ou non vous décidez de pérenniser ce processus à l'aide d'études que fera, de manière indépendante, l'Université de Genève.

Et puis le sport n'est pas en reste. Avec la création de lignes distinctes, toujours dans un souci de transparence, qui reprennent pour pérenniser et augmenter encore le soutien à la pratique et à la découverte du sport, avec notamment – vous les connaissez déjà mais maintenant ils seront pérennisés dans une ligne propre – par exemple les entraînements à la course de l'Escalade dans les écoles, mais aussi, dans la découverte du sport, des billets de hockey, de foot, et maintenant rejoints par le basket.

Nous avons la volonté de pouvoir continuer à étendre sur cette ligne indépendante cette possibilité offerte aux Verniolanes et Verniolans de découvrir le sport, et le sport de haut niveau, à travers ces billets.

Voilà, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, nous aurons l'occasion, respectivement les chefs de service, de développer ces quelques points forts, mais il me paraissait important, en tant que Conseiller administratif en charge de ces différents services, de pouvoir vous les présenter aujourd'hui en plénière et de manière publique.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Conseiller administratif pour toutes ces informations et merci au Conseil administratif in corpore pour vos précisions.

Je vous rappelle que demain, en TCR, nous aurons effectivement l'occasion de poser toutes les questions aux chefs de service qui nous donneront des informations détaillées sur ce budget.

Je vous demande encore de vous prononcer. Le Bureau vous propose d'envoyer la DA 131 – 21.11 en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 131 – 21.11 et son envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 131 – 21.11, Budget de fonctionnement 202, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. TOMBOLA, Président : nous pouvons passer au point 13) de l'ordre du jour.

13. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. TOMBOLA, Président : il n'y a pas de proposition du Conseil administratif.

14. MOTIONS

14.A) DES PLACES DE SPECTACLE POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE DU RENARD (MMES DAHLAB, BUNTSCHU, COMPAGNON KAUFMANN, LANZIALO ET SCHAUFELBERGER) (M 132 – 21.11)

DES PLACES DE SPECTACLE POUR DES ÉLÈVES DU CYCLE DU RENARD

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme chacun.e.s le sait, la culture participe activement au lien social à travers le plaisir de partager un moment d'émotions, une réflexion, un regard sur le monde.

Dans ce sens, la ville de Vernier propose à sa population un riche et varié programme de spectacles : théâtre, danse, musiques de tout style, one man show, cirque, etc.

Elle promeut la culture auprès des écoles primaire, afin de diminuer les inégalités d'accès à la culture en offrant des représentations scolaires pour tous les spectacles jeune public. En effet, les habitudes familiales sont très diverses. Si certains jeunes vont au spectacle ou à un concert avec leurs parents, d'autres n'y vont absolument jamais.

Cette offre rencontre un vif succès. Les enseignant.e.s sont convaincu.e.s de l'utilité de ces activités. De plus, les élèves du primaire sont particulièrement ouverts à toutes propositions. Par contre, à l'adolescence, l'horizon culturel a tendance à se restreindre. Or, il nous semble important que le travail commencé en primaire puisse se poursuivre au cycle d'orientation à un âge où les choix d'adultes commencent à se construire.

Malheureusement, pour le moment, rien n'est organisé pour que ce public puisse s'ouvrir à des propositions culturelles diversifiées et de proximité.

Ainsi, dans le but de :

- *faire connaître cette offre culturelle qui se trouve près de chez eux et financièrement accessible,*
- *développer chez les jeunes une attirance pour la culture et les spectacles de tout type,*
- *dans le but de diminuer les inégalités d'accès à la culture*

nous souhaitons que la Ville de Vernier offre à différentes classes du cycle d'orientation du Renard des places à chaque spectacle de la saison culturelle qui correspond à leur âge.

Cette mesure simple nécessite un peu d'organisation et de promotion.

Il s'agirait d'organiser une séance d'information avec la direction et les enseignant.e.s intéressé.e.s du CO du Renard afin de les convaincre de l'utilité d'une telle démarche auprès de leurs élèves. Il est important que les enseignant.e.s adhèrent à cette proposition car il leur reviendra d'accompagner leurs élèves un soir, hors de leur grille horaire.

Puis dans un deuxième temps, diffuser la liste des spectacles avec un mode d'inscription facile.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 *à, dans un premier temps, organiser une séance d'information pour la direction et les enseignant.e.s intéressé.e.s du CO du Renard ;*
- 2 *puis, à offrir au Cycle d'orientation du Renard des places pour une classe à chaque fois différente et un enseignant accompagnant, et ceci pour chaque spectacle de la saison culturelle adapté aux âges des élèves ;*
- 3 *si le dispositif fonctionne, de proposer la même chose aux élèves du CO des Coudriers qui sont également en partie verniolan.ne.s.*

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose la prise en considération et l'envoi de cette motion en commission de la culture et de la communication.

Y a-t-il une prise de parole ? Mme DAHLAB.

Mme DAHLAB : merci M. le Président.

Je suis très heureuse de vous présenter cette motion qui me tient particulièrement à cœur et qui, je l'espère, vous convaincra.

C'est une motion qui parle de la culture dans notre Commune, et comme vous le savez, la Ville de Vernier a à cœur de promouvoir la culture. L'offre pour l'enfance s'est considérablement étoffée au fil des années et les écoles verniolanes en bénéficient également grâce à des représentations scolaires en plus de l'offre du DIP, ceci à juste titre d'ailleurs car on peut faire le pari que des enfants amenés très jeunes à voir des spectacles de tout type développeront un attrait pour la culture.

Cette offre aux écoles est d'autant plus importante que notre Commune est composée de familles qui n'offrent malheureusement que peu ces apports culturels à leurs enfants.

Mais tout ce travail est souvent perdu à l'adolescence, âge où l'individu construit l'adulte qu'il va devenir et où il est beaucoup plus difficile de l'amener à la découverte de ce qui sort de son environnement.

Or, Vernier propose des spectacles qui pourraient clairement ouvrir les horizons de nos adolescents. Cela leur montrerait également la richesse d'un programme en bas de chez eux, leur permettrait de croiser leurs amis, voisins, à des spectacles, et donc de créer du lien social, mais aussi de valoriser leur appartenance à leur quartier de manière positive.

De plus, comme le demande la loi sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes, en matière de culture, nous trouvons dans l'article 4 que je cite : « les communes assurent le financement et la mise en œuvre des mesures d'accès à la culture destinées au niveau communal ». Je vous rappelle également que dans la politique culturelle de la Ville de Vernier, il y a trois axes : encourager la création artistique, soutenir la formation à la culture et faciliter l'accès de la population à la culture.

Il nous semble que cette motion a tout son sens par rapport à ce troisième axe, et je tiens à relever qu'en plus elle ne coûte rien, ce qui est toujours bon à prendre.

Voilà pourquoi nous vous demandons donc, dans un premier temps, d'organiser une séance d'information pour la direction et les enseignants afin de les convaincre que ce serait intéressant qu'ils s'inscrivent justement pour pouvoir bénéficier de places, puis à offrir au cycle d'orientation du Renard des places pour les élèves et l'enseignant d'une classe différente à chaque fois en tenant compte bien entendu

de l'âge qui serait adapté pour les spectacles pour les élèves. Ensuite, si ce dispositif fonctionne, de proposer peut-être la même chose, après un bilan évidemment, au cycle des Coudriers.

Nous serons ravis si vous suivez le préavis du Bureau. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme DAHLAB pour votre présentation.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci M. le Président.

Je le dis d'entrée, nous allons bien évidemment soutenir l'envoi en commission de ce texte.

Je suis quelque peu étonné, parce qu'on nous rabâche à longueur d'année que la culture rayonne. Alors, se pose la question légitime. Est-ce qu'on a encore des places disponibles pour nos jeunes ? Puisque la culture rayonne tellement, il ne devrait plus y avoir de places disponibles ou peut-être que l'on prépare le terrain de la future maison de la danse qui sera tellement vide qu'on aura besoin d'inviter tous les élèves du cycle d'orientation du Renard et tous les élèves du cycle d'orientation des Coudriers.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. NOBS pour votre intervention.

La parole est à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Le groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX soutiendra aussi le retour en commission.

J'aimerais que dans le cadre de cette commission soit examiné ce que fait déjà le DIP, puisqu'il offre déjà des prestations. C'est le premier élément.

J'aimerais aussi que la commission invite la personne responsable du cycle du Renard, puisqu'il y a un responsable qui s'occupe de ces manifestations, afin de pouvoir être sûrs que nous cernons bien les bonnes catégories et les bons élèves. Je vous explique très simplement ce qui m'a été dit par des enseignants du cycle du Renard : l'idée est peut-être sympathique, mais faut-il encore que le spectacle soit adapté, parce qu'à défaut le spectacle risque bien d'être quelque peu perturbé.

Donc, je pense qu'il est important de convier cette personne pour qu'elle nous explique ce que le cycle du Renard veut bien faire ou accepte de faire, et convaincre l'adhésion des enseignants.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN.

Je passe la parole à M. AUBERT.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Je trouve cette initiative très intéressante et elle peut être discutée en commission.

J'ai juste une question. Pourquoi ne cibler que le cycle du Renard ? Est-ce le seul cycle entièrement sur Vernier ? Il me semble qu'il y avait Budé, voire d'autres établissements.

Des réflexions peuvent aussi avoir lieu au niveau du primaire.

Mais pourquoi cibler sur ce cycle précisément ? Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. AUBERT.

Le débat aura lieu en commission, où toutes ces questions pourront être posées.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci.

Cela ne me dérange pas d'envoyer ce texte en commission, pas du tout.

Maintenant, je pense que la couverture culturelle de Vernier est quand même assez large. Je crois que chaque professeur a la liberté de pouvoir organiser une sortie, qu'elle soit culturelle ou autre.

J'aurais aimé qu'on introduise immédiatement le cycle des Coudriers et pas à posteriori. Je demande donc que les deux cycles qui sont sur notre Commune, ou dont la majorité des élèves sont verniolans, puissent être introduits si cette dernière devait être votée.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme ROCH.

Je propose que la question de M. AUBERT soit posée lors de l'examen de la motion en commission.

Nous passons à la prise en considération et l'envoi de cette motion en commission de la culture et de la communication.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 132 – 21.11 et son envoi en commission sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 132 – 21.11, Des places de spectacle pour des élèves du Cycle d'orientation du Renard, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission de la culture et de la communication.

14.B) POUR DU MATÉRIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS (MM. NOËL, NOBS ET GOMES DE ALMEIDA) (M 133 – 21.11)

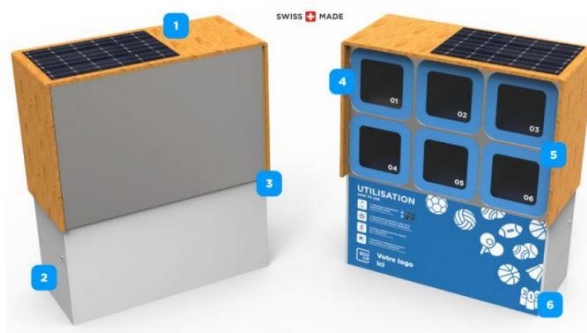
POUR DU MATÉRIEL SPORTIF ACCESSIBLE À TOUS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- *que la pratique d'une activité physique est bonne pour la santé, qu'elle contribue largement à la prévention de l'obésité, des maladies cardiovasculaires et du stress ;*
- *que les bénéfices psychiques et physiques du sport ne sont plus à prouver ;*

- que le sport n'est vraiment bénéfique que s'il s'inscrit dans une pratique régulière, modérée et diversifiée qui s'intègre dans une hygiène de vie globale ;
- que la Ville de Vernier dispose actuellement de plusieurs places de sport extérieures accessibles à tous ;
- que beaucoup de personnes qui passent à côté de ces terrains, n'ont soit pas leur propre matériel ni la possibilité immédiate d'avoir accès à un matériel de prêt ;
- qu'une entreprise romande a mis au point des stations munies de casiers pouvant contenir du matériel sportif ;
- que l'utilisateur inscrit sur l'application peut ouvrir les casiers avec son smartphone et utiliser le matériel à disposition gratuitement avant de le ranger une fois l'activité terminée.



Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à étudier la possibilité de mettre à disposition de la population, sur les emplacements sportifs de la commune, du matériel sportif en utilisant une solution de partage de matériel sportif pouvant contenir, à titre indicatif, des ballons, des boules de pétanque, du matériel de fitness ou des raquettes de ping-pong.

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose la prise en considération et l'envoi en commission des sports.

Y a-t-il une prise de parole ? M. GOMEZ DE ALMEIDA.

M. GOMEZ DE ALMEIDA : est-ce que je pourrais quand même lire le projet de motion ?

M. TOMBOLA, Président : non.

M. GOMEZ DE ALMEIDA : alors j'aimerais ajouter quelque chose. En gros, ce sont des casiers qui sont faits par une entreprise genevoise afin qu'on puisse mettre du matériel à l'extérieur. Ce système est actionné avec des téléphones qui vont ouvrir et fermer le casier.

Il faut savoir que l'on peut y mettre plein de matériels différents à l'intérieur. Des boules de pétanques, des cordes à sauter.

On peut aussi doter ce système de lumières ultraviolettes, en temps de COVID, pour pouvoir désinfecter à l'intérieur le matériel déposé.

Je tenais juste à donner ce type de précision.

M. TOMBOLA, Président : merci.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Je trouve cette initiative tout à fait innovante, sympathique, de mettre en évidence les endroits où l'on peut faire du sport. En effet, nous n'avons pas toujours sous la main de quoi s'amuser avec des objets divers et variés.

Je soutiendrai clairement cette motion et son envoi en commission pour affiner quelques détails.

Il serait d'ailleurs très sympathique d'en installer dans la future buvette, qui sera peut-être décidée dans cette Commune. C'est une idée.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. AUBERT.

Je présume que de nombreuses questions vont sortir à la commission des sports.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi de la motion M 133 – 21.11 en commission des sports sont priés de lever la main.

La motion M 133 – 21.11, Pour du matériel sportif accessible à tous, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission des sports.

14.C) UN PEU DE LUMIÈRE AU STREET WORKOUT DU LIGNON (M. MAGNIN, MME MÜLLER ET M. DULEX) (M 136 – 21.11)

UN PEU DE LUMIÈRE AU STREET WORKOUT DU LIGNON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

L'affluence au street workout du Lignon fait plaisir.

Jeunes et moins jeunes s'y côtoient, voire se bousculent à certaines heures, été comme hiver.

Cette installation est la démonstration du réel rôle d'intégration sociale du sport, sans compter sur ses bienfaits pour la santé.

Avec le retour de l'heure d'hiver, le soleil nous quitte vers 17h00-17h30 chaque soir.

Il n'y a aucune lumière, même indirecte, pour tous ces utilisateurs qui s'entraînent.

Nul besoin d'un éclairage de stade mais juste d'un peu de lumière pour se voir, utiliser les installations, retrouver ses affaires, etc.. bref, un minimum.

Cette lumière pourrait s'éteindre aux mêmes heures que la salle de gymnastique.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

installer dès que possible un éclairage adapté au street workout du Lignon.

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose le vote immédiat de cette motion.

Y a-t-il une prise de parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Naturellement, Mme FRAGA s'associe à ce projet qui a été signé par M. DULEX, vous avez compris pourquoi. Il était encore il y a quelques minutes Conseiller municipal, mais il a été remplacé.

Sur le fond, cette motion est assez simple. Pour ceux qui connaissent l'endroit, c'est un endroit où les jeunes s'entraînent. Ce lieu est fortement apprécié par de nombreux jeunes et moins jeunes. On comptait l'autre jour, alors qu'il faisait nuit noire, une vingtaine de personnes. J'ai trouvé cela plutôt sympathique, mais il n'y a absolument aucun éclairage.

C'est à telle enseigne que, pour ceux qui connaissent l'endroit, la nuit, lorsque vous voulez essayer de récupérer votre voiture, il vous faut vraiment repérer où vous l'avez mise, parce que l'on ne voit rien du tout.

Je pense que nous pourrions consacrer un petit peu de nos deniers, respectivement un peu de lumière, même si ce n'est peut-être pas dans l'air du temps, pour que ces jeunes et moins jeunes puissent au moins retrouver leurs affaires et s'entraîner dans des conditions qui soient dignes.

Naturellement, il n'est pas question de faire un éclairage de stade ni même de laisser cet endroit éclairé toute la nuit. Cela peut être adapté.

Je pense que nous pouvons faire cela pour nos jeunes et moins jeunes qui s'entraînent à cet endroit.

Merci d'accepter cette motion.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN.

Y a-t-il une autre prise de parole ? M. MARTENS.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Je pense effectivement que nous pouvons nous poser la question, mais j'aimerais quand même que nous renvoyions cette motion en commission du génie civil et des équipements, plutôt que de la voter immédiatement.

Je ne suis pas sûr que cela soit aussi simple d'installer un nouvel éclairage à cet endroit.

Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MARTENS.

M. le Maire, vous avez demandé la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : le Conseil administratif demande également l'envoi en commission, pour que nous puissions étudier cette question.

Il y a effectivement des considérations techniques, pour savoir si nous pouvons éclairer ce lieu. Mais il y a aussi des considérations très pratiques. Hier soir, pour ceux qui étaient au Contrat de quartier d'Aïre-Le Lignon se déroulant au centre de quartier, on voyait que le street workout était entièrement éclairé par la façade de la ludothèque.

Est-ce que c'est vraiment une utilité ?

Il y a une contradiction. Il y a quelques mois, vous avez envoyé au Conseil administratif une motion pour lutter contre la pollution lumineuse. Alors lorsqu'il y a de l'éclairage qui est en suffisance, faut-il en ajouter pour qu'il fasse jour en plein nuit sur un lieu pareil.

La question peut se poser et elle mérite d'être traitée en commission.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci M. le Président.

J'entends la problématique. Ce n'est pas loin de la Carambole. Je pense qu'il y a déjà assez de soucis avec les jeunes qui squattent sur place.

On sait que lorsque le lieu est éclairé, il n'y a pas que des gens qui font du sport.

Je pense que c'est quelque chose que nous devons prendre en considération. C'est pourquoi nous ne voterons pas le vote immédiat, et que nous demandons aussi l'envoi en commission de votre choix.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme ROCH.

M. NOBS, vous aviez demandé la parole.

M. NOBS : je renonce, M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : très bien.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci. Je regrette les différentes interventions.

Je peux bien les comprendre sur certains points, mais je pense que venir me dire que c'est éclairé, alors que j'y étais et que ma mère n'arrivait pas à avancer parce qu'on n'y voyait rien, c'est un peu outrancier, M. le Maire, à moins que bien évidemment vous ne me croyiez pas.

Si vous voulez, je ferai venir des gens pour vous dire combien c'est éclairé.

Si je comprends bien votre solution, c'est finalement d'allumer la ludothèque pour que les jeunes puissent voir. Cela me paraît quelque peu inepte. Mais enfin, pourquoi pas.

Si vous voulez envoyer ce projet en commission, bon vous semblera. Ce qui me semble un peu particulier c'est que, finalement, lorsqu'elle sortira de la commission, nous serons en été et cela ne servira pas à grand-chose. Maintenant, nous pouvons viser à long terme, sur l'année prochaine.

S'agissant de l'intervention de Mme ROCH, cela signifie que nous pouvons arrêter toutes les lumières partout au motif qu'il n'y a que des gens qui ne sont pas sympathiques.

Je vous promets une chose. Je ne pense pas que les jeunes qui posent problème viendront semer la zizanie au travers de tous ces gens qui s'entraînent parce que, quand vous voyez leur gabarit, vous n'avez pas forcément envie de leur chercher des noises.

Je pense que c'est plutôt rendre service à notre population que de le faire, et de rendre service à ces jeunes qui s'entraînent.

Maintenant, si vous voulez envoyer ce projet en commission, faites-le !

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN pour votre intervention.

Nous avons une question de procédure, soit la prise en considération et l'envoi en commission du génie civil et des équipements. Si l'envoi en commission est refusé, ce sera un vote immédiat.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : non, M. le Président. Vous devez d'abord prendre en considération ce projet.

M. TOMBOLA, Président : tout à fait.

M. MAGNIN : s'il est pris en considération, vous ferez les propositions d'envoi en commission ou de vote immédiat.

M. TOMBOLA, Président : c'est exactement ce qui va se faire.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 136 – 21.11 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 136 – 21.11, Un peu de lumière au street workout du Lignon, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : nous avons deux propositions. Il y a la proposition du Bureau et la proposition d'envoi en commission du génie civil et des équipements.

Celles et ceux qui acceptent l'envoi de la motion M 136 – 21.11 en commission du génie civil et des équipements sont priés de lever la main.

L'envoi en commission du génie civil et des équipements de la motion M 136 – 21.11, Un peu de lumière au street workout du Lignon, est accepté par 31 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 5 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 3 NON (3 PDC-VERT'LIBÉRAUX).

M. TOMBOLA, Président : nous passons au point des résolutions.

15. RÉSOLUTIONS

15.A.1 MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020-2025 (R 128 – 21.11)

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 10, alinéa 2, lettre a, des statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) du 25 septembre 2021 ;

vu l'article 8, alinéa 1, lettre b, du règlement du Conseil administratif de la Ville de Vernier relatif aux contrats de quartier du 26 novembre 2013 ;

vu la résolution R 002 – 20.06, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlamentaires de la législature 2020 - 2025, du 2 juin 2020 ;

vu la démission de Monsieur Julian STALDER du Conseil d'administration de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), et de la nécessité de procéder à son remplacement ;

vu la démission de M. Pierre BLEIKER du Comité de pilotage du contrat de quartier de Vernier-Village, et de la nécessité de procéder à son remplacement ;

sur proposition du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER ;

le Conseil municipal

déclare :

- 1 *désigner Madame Monique AMBROSIO, comme représentante du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du Conseil d'administration de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2020-2025 ;*
- 2 *désigner Monsieur Claude ANGELOZ, comme représentant du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du Comité de pilotage du contrat de quartier de Vernier-Village, pour le restant de la législature.*

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose de voter cette résolution immédiatement.

Y a-t-il une prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la résolution R 128 – 21.11 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 128 – 21.11, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020-2025, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : nous passons au vote de la résolution.

Mme la Secrétaire, je vous laisse lire le déclare.

Mme COVER, Secrétaire :

le Conseil municipal,

déclare :

- 1 *désigner Madame Monique AMBROSIO, comme représentante du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du Conseil d'administration de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2020-2025 ;*
- 2 *désigner Monsieur Claude ANGELOZ, comme représentant du groupe de l'ALTERNATIVE VERNIER au sein du Comité de pilotage du contrat de quartier de Vernier-Village, pour le restant de la législature.*

M. TOMBOLA, Président : merci Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 128 – 21.11 sont priés de lever la main.

La résolution R 128 – 21.11, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020-2025, est acceptée par 32 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 2 abstentions (2 ALTERNATIVE).

M. TOMBOLA, Président : nous passons au point suivant.

16. INTERPELLATIONS

16.A) Y A-T-IL UN SAMARITAIN DANS LA SALLE ? (M. BRON) (I 135 – 21.11)

Y A-T-IL UN SAMARITAIN DANS LA SALLE ?

M. TOMBOLA, Président : y a-t-il une prise de parole ? M. BRON.

M. BRON : je ne sais pas si vous avez eu accès au texte complet ou pas, car pour le Bureau seul le titre de mon interpellation avait été communiqué. Donc, je me permets de la lire.

Le 13 novembre 2018, le Conseil municipal votait la résolution R 338 A – 18.11, prenant ainsi acte du CPRR, Concept de prévention et de réduction des risques, mis en place par le Canton, concept qui prévoit un certain encadrement paramédicalisé lors de manifestations culturelles et sportives.

En 2018, il était ainsi demandé que les secouristes responsables présents sur l'événement présentent au moins le niveau IAS 2, niveau de formation qui autorise de contrôler les signes vitaux d'une personne à l'aide d'instruments de mesure, le niveau IAS 1 n'étant alors pas assez poussé selon les autorités médicales, exigence qui a renchéri la facture de sécurité de nombreux organisateurs bénévoles de manifestations et qui a obligé, notamment les Samaritains, à suivre des formations complémentaires à leur charge avec comme corollaire l'impossibilité de répondre à certaines sollicitations, voire l'annulation de certaines petites manifestations qui attiraient un public relativement nombreux.

Or, j'ai appris dernièrement que les services de Mauro POGGIA, Conseiller d'État, ne se contentent plus de l'IAS 2 mais exigent dorénavant le niveau IAS 3, soit quasi l'équivalent de la formation d'un infirmier professionnel.

À ma connaissance, peu de Samaritains ont un tel niveau aujourd'hui à Vernier et les interrogations qu'avaient les auteurs de la résolution R 338, auxquelles il avait été répondu en commission par le Dr ROMAND, Médecin cantonal, reviennent ainsi à la surface aujourd'hui, à savoir si les autorités genevoises ne vont pas trop loin dans la prévention sanitaire puisqu'il semblerait qu'une telle exigence n'est pas faite dans les autres cantons.

L'IAS 2 était une recommandation de l'association faïtière des sociétés de secouristes, mais le Canton de Genève en avait fait une obligation.

D'où mes questions ce soir. Réponses ce soir ou au prochain Conseil municipal, au choix du Conseiller administratif.

Le Conseil administratif peut-il nous dire s'il a été consulté ou du moins informé de ce durcissement de pratiques ?

Quelles mesures compte-t-il prendre pour aider les organisations bénévoles ...

M. TOMBOLA, Président : s'il vous plaît, par respect pour la personne qui parle, si vous pouviez diminuer le ton, ce serait très bien.

Continuez M. BRON !

M. BRON : merci M. le Président.

Pour aider les organisateurs bénévoles de manifestations sportives ou culturelles, sans parler des activités mises en place par les services communaux ?

A-t-il été approché par les Samaritains, par exemple pour prendre en charge une partie des frais supplémentaires ?

Et enfin, a-t-il chiffré le surcoût pour la Commune, notamment en subventions aux sociétés locales, renchérissement de l'encadrement des spectacles, etc. ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. TOMBOLA, Président : merci M. BRON pour votre intervention.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci M. le Président.

Merci M. BRON pour cette interpellation. Vous avez de la suite dans les idées. La question des Samaritains nous intéresse aussi.

Pour répondre plus précisément à vos différentes questions, nous n'avons pas en soi été interpellés, ni informés, ni consultés par le Canton pour ces nouvelles exigences cantonales.

Néanmoins, à leur décharge, ce que vous appelez des nouvelles exigences est quand même très limité.

Pour que le niveau IAS 3 soit demandé, donc que la manifestation nécessite un concept médico-sanitaire, les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies.

Premièrement, une fréquentation attendue de 1'500 personnes ou plus - spectateurs plus participants. Et la deuxième condition cumulative : une manifestation à risque, telle que sport motorisé, course pédestre, course cycliste, marathon, etc.

Dès lors, vous comprendrez que ces conditions-là ne sont quasiment jamais remplies à Vernier. La question pourrait se poser pour les Promotions, le 1^{er} Août ou Vernier sur Rock. Mais pas sûr que ces manifestations, à ce stade, soient considérées comme telles. En tout cas, cette année, pour Vernier sur Rock, cela n'a pas été le cas.

Par ailleurs, à notre connaissance, les Samaritains de Vernier ont à l'heure actuelle sept IAS 3 et vingt-trois IAS 2. En outre, ils ne nous ont jamais interpellés pour nous dire qu'il y avait un problème de ce côté-là.

Au vu de ces éléments – pour vous répondre, même si je ne réponds pas directement à votre interpellation sur le prix –, il ne me paraît pas nécessaire de fixer un éventuel surcoût, car selon ce qui nous a été indiqué par le Canton, aucune manifestation de ce type ou alors aucune manifestation qui ne pourrait être couverte, n'a lieu à Vernier.

Si, et seulement si, il devait y avoir un changement ou que nous devons être informés qu'il y aurait des problématiques à ce stade, évidemment le Conseil administratif reviendra avec de plus amples informations et des éventuelles adaptations à faire.

Ce sont les explications que le Conseil administratif voulait donner à ce stade. Évidemment, M. BRON peut rebondir.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Conseiller administratif.

M. BRON, vous pouvez rebondir une fois.

M. BRON : merci. C'était rassurer notre Conseil administratif. Je prends acte des réponses, qui me satisfont complètement.

Je n'avais pas connaissance des chiffres pour Vernier. 1'500 personnes. Je pense en effet que nos spectacles sont cotés, mais pas à ce point, malheureusement pour nous.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci M. BRON pour votre prise de note.

Évidemment, encore une fois, si certaines manifestations et l'interprétation cantonale devaient s'élargir, par exemple la fête du 1^{er} Août et les Promotions, nous vous tiendrons informés des conséquences éventuelles.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Conseiller administratif pour ces réponses.

L'interpellation de M. BRON est donc close.

16.B) INCENDIES À RÉPÉTITIONS (M. MAGNIN, MME MÜLLER) (I 137 – 21.11)

INCENDIES À RÉPÉTITION

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 2 novembre 2018, notre groupe déposait une motion Feux du Lignon, Aider & rassurer la population, Adopter les bons comportements. Nous nous interrogeons sur la multiplicité des incendies dans notre cité. Nous rappelons notamment que les motions du PDC M 051 - 04.02 et M 164 - 16.10, tendant à la création d'un itinéraire prioritaire uniquement pour la circulation des moyens d'intervention au sud de la cité du Lignon, n'avaient toujours pas été concrétisées.

Nous demandions au Conseil administratif de

- *assurer une présence accrue de tous les services cantonaux ou communaux dans la cité du Lignon, soit de police, des correspondants de nuit et sociaux ;*
- *prendre toutes mesures utiles afin de rassurer la population du Lignon et lui rappeler les comportements à adopter pour la sécurité de tous ;*
- *tenir le Conseil municipal informé de l'évolution de l'enquête ;*
- *accélérer le traitement des motions déposées par le PDC tendant à la création d'un itinéraire prioritaire uniquement pour la circulation des moyens d'intervention au sud de la cité du Lignon.*

Depuis, la situation ne s'est pas améliorée, tant s'en faut. Nous avons entendu le Conseil administratif sur les médias faire grief aux propriétaires du Lignon de fermer les locaux à poubelles. Des incendies ont toutefois eu lieu dans des lieux fermés comme ouverts.

Il importe que le Conseil administratif explicite ce qu'il attend de nos propriétaires, respectivement ce qu'il a accompli depuis 2018 et la stratégie adoptée, mais également qu'il réponde intégralement à la motion précitée.

Ce devoir d'information est primordial afin que nos communiens puissent se convaincre que nos autorités sont sur le terrain, agissent et ne restent pas spectatrices.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 *l'informer de ce qu'il a entrepris à la suite de la motion du 2 novembre 2018 pour juguler les incendies à répétition sur notre cité du Lignon ;*
- 2 *l'informer sur les résultats des enquêtes menées, ne serait-ce qu'en termes généraux, en particulier si les auteurs ont été ou non identifiés ;*
- 3 *exposer sa stratégie pour le futur, notamment ce qu'il attend des propriétaires du Lignon ;*
- 4 *l'informer de l'état des motions du PDC M 051 - 04.02 et M 164 - 16.10.*

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu une autre interpellation, I 137 – 21.11. Elle concerne les incendies à répétition. Cette interpellation a été déposée par M. Yves MAGNIN et Mme Leila MÜLLER.

Y a-t-il une prise de parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je ne vais pas vous relire cette interpellation qui vous est soumise.

L'idée est d'un peu s'inquiéter de savoir ce qu'il se passe sur Vernier, respectivement de connaître la stratégie que le Conseil administratif va ou veut mettre en œuvre, et de répondre aux questions que nous posions déjà en 2018.

Grosso modo il y a à peu près trois ans jour pour jour, nous nous étions déjà interrogés sur ces feux qui se déroulaient dans notre Commune. J'ai entendu la parole du Conseil administratif sur une de nos radios préférées nous dire qu'au fond il fallait essayer d'interdire aux propriétaires des locaux fermés où on peut entreposer des poubelles. Nous avons vu tout dernièrement que, malheureusement, même quand ce sont des lieux ouverts, il y a des incendies.

Ce que nous souhaiterions, c'est avoir un peu plus d'informations, qu'on nous communique un peu plus les résultats des enquêtes. Non pas qu'on nous dise qui sont les auteurs, mais au moins de savoir si on les a interpellés, etc.

Et enfin, qu'on nous fasse part de la stratégie qu'on veut adopter envers les propriétaires et envers cette situation, qui commence à déranger bon nombre de personnes, et c'est bien compréhensible.

Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. MAGNIN pour votre interpellation.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci beaucoup M. MAGNIN.

Votre souhait premier sur l'information me permet de vous faire un panorama actuel et de vous donner, ou redonner pour certains, certaines mesures qui ont été prises. Rien que pour cela, je vous remercie de votre interpellation.

Une petite perspective doit être évoquée. Une perspective qui ne, et vous le verrez, n'a pas pour but de nier une quelconque responsabilité des autorités dans la mise en place de mesures, mais pour mettre un tout petit peu en perspective les feux à Vernier.

À ce jour, le nombre de feux dits de détritrus en intérieur et en extérieur à Genève est de trois cent deux. Je tiens à dire que quand on a des feux de détritrus, cela ne dit encore rien s'ils sont volontaires ou s'il s'agit d'accidents. Mais trois cent deux.

Sur trois cent deux feux de détritrus à Genève, vingt-neuf ont eu lieu à Vernier.

Il y a eu cinquante-neuf incendies de véhicules. Encore une fois, cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'incendies volontaires. Sur ces cinquante-neuf, six ont eu lieu à Vernier.

Pourquoi je donne ces chiffres ? Juste pour mettre une perspective, pour dire qu'une problématique des feux existe – je ne le nierai pas, ce serait contraire au bon sens même – à Vernier, et plus particulièrement au Lignon. Mais il faut tout de même mettre quelques bémols sur l'impression que cela peut donner, que chaque incendie en Ville de Vernier donne lieu à un article, et je ne vais pas, par respect aussi et parce que ce n'est pas le jeu que j'aimerais jouer, mais nous avons évidemment connaissance de feux qui ont eu lieu tout au long du mois de novembre ailleurs sur le Canton, qui ont été multiples et volontaires, et qui n'ont donné lieu pourtant à aucun article dans les journaux.

Ce que je voulais dire par là, c'est qu'en aucun cas – et vous ne m'avez jamais entendu nier l'importance de combattre ce phénomène – vous m'entendez dire que c'est normal, mais vous m'entendez souvent répéter que pointer du doigt Vernier comme étant la seule problématique, cela je m'y refuse.

Un dernier exemple qui m'a particulièrement choqué, c'est qu'il y a eu des articles pendant les nuits d'Halloween. Partout dans le Canton il y a eu des incendies. Le reportage spécial évoquait un incendie à Vernier-Village –qui est totalement inadmissible –, mais pendant ce temps vous remarquerez dans cet article une ligne sur le fait que certaines forces de l'ordre ont été accueillies par des feux d'artifice, non pour célébrer leur arrivée, mais pour les menacer.

Vous me permettez de penser qu'au niveau de notre sécurité publique, ce genre de problématique devrait peut-être donner lieu à quelques articles.

J'arrête ici. Cela ne veut pas dire encore une fois que je remets en cause l'importance de cette problématique, je vais y répondre maintenant, ni que je remets en cause le travail journalistique. Je me mets juste en position de Conseiller administratif de la Ville de Vernier, et vous en tant qu'élus du peuple, pour vous donner aussi ces indications, pour dire que, oui, il peut y avoir une problématique. Je ne veux pas la relativiser mais la mettre dans un contexte cantonal. Cela me paraît important.

Plus particulièrement sur vos questions - excusez-moi, M. le Conseiller municipal, pour cette digression.

Depuis la motion du 2 novembre 2018, qu'est-ce qui a été entrepris ? Je voulais quand même mettre une autre chose en perspective. Évidemment, la multiplication des feux de ces derniers mois – ce n'est pas un nombre énorme sur une année, mais c'est une multiplication sur quelques mois – a eu une lunette grossissante. Avant ces feux de septembre, Le Lignon a vu un calme plat complet quasiment sur les feux. Cela veut dire que des mesures ont été prises du point de vue cantonal, du point de vue municipal, et par les propriétaires, pour réduire les risques sur les feux. Il y a donc eu des effets positifs par rapport à cela.

Cependant, il y a eu depuis septembre une répétition, que je regrette et que je dénonce également, dont vous vous faites ici le porte-parole.

Quelles mesures ont été prises ? La première. Vous parlez des propriétaires. Je ne dis pas que les propriétaires sont les seuls à le faire, mais que chacun a son rôle à jouer. Et pour moi, les propriétaires doivent participer à la réduction des risques.

Je m'explique. Vous ne m'imaginerez jamais, dans un accident de voiture, nier la responsabilité du chauffard. Je ne nierai jamais la responsabilité du délinquant ou de la délinquante qui a mis le feu volontairement. Par contre, on se posera aussi la question si personne n'avait la ceinture de sécurité, s'il n'y avait pas d'air bag dans la voiture et qu'aucune mesure de sécurité n'avait été mise en place. Donc, ce que nous demandons aux propriétaires, que nous avons demandé à de multiples reprises, que les pompiers ont également demandé, c'est la mise en sécurité de certains endroits à risque. Il y a les locaux poubelles qui font en fait un effet de cheminée, comme cela a été dit par M. le Maire. Un feu de container ayant lieu dehors ne donnerait lieu à aucun échappement de fumée, les gens ne le remarqueraient même pas, alors qu'à l'intérieur il donne lieu à beaucoup d'échappement de fumée, des effets très dérangeants voire dangereux pour la santé, et des évacuations ainsi que l'arrivée de gros moyens pour éteindre le feu avec des véhicules tonnes-pompes.

C'est la demande que nous faisons aux propriétaires.

Pour la petite histoire, le Conseil administratif a répété cet envoi, et un dernier envoi avait eu lieu la semaine avant qu'il y ait les feux de poubelles. Donc, nous l'avons demandé avant. Nous n'avons pas attendu les feux pour le demander. Le Comité central du Lignon soutient cette initiative, tout comme un propriétaire qui a indiqué être conscient et vouloir installer un système pour verrouiller les locaux.

Mais cela ne s'arrête pas là. C'est aussi mettre en sécurité les caves. Il y a des caves qui sont mieux mises en sécurité que d'autres, et M. AMBROSIO le sait, c'est-à-dire grillagées, avec des ouvertures plus difficiles.

Nous le savons, nous avons eu des retours de ce côté-là, il y a beaucoup moins d'incidents dans les caves une fois qu'elles ont été mises en sécurité.

Nous avons aussi la volonté, pour les parkings, de mettre des sprinklers pour protéger, pour prévenir. Cela a été fait par le Comité central du Lignon (CCL), en accord avec les propriétaires.

C'est ce genre de mesures que nous demandons aux propriétaires mais également, vous l'avez vu sur la voiture qui a pris feu, des actions assez rapides pour évacuer une voiture qui était entourée de débris. Sachez une chose, si par exemple il y a des déchets encombrants sur la voie publique, vous le savez car ce sujet est souvent évoqué, la Commune les évacue immédiatement, même en dehors des tournées programmées.

Alors, nous savons qu'il y a le droit privé, le droit de la propriété. Mais nous considérons que s'il y a un danger imminent, que l'on fasse appel à la Police municipale ou cantonale, mais que l'on prenne des mesures de sauvegarde de ce type-là.

C'est ce que nous demandons aux propriétaires. Pas qu'ils soient tenus pour responsables de ces feux, mais qu'ils prennent toutes les mesures pour limiter les risques, parce que le Lignon a été très bien conçu. C'est chaque fois le discours que nous avons.

Même si des feux au rez-de-chaussée d'un immeuble du Lignon ne mettent absolument pas en danger l'immeuble en lui-même, ce qui dérange c'est la colonne de fumée qui s'en dégage.

Les mesures que nous avons prises sont un gros travail de lobby qui commence à porter ses fruits auprès du CCL. Dans un premier temps, le CCL était réticent, parce qu'il avait peut-être l'impression que nous by-passions son autorité. Maintenant, nous sommes main dans la main pour appeler les propriétaires. Ce sont les premières mesures.

Les autres mesures. Nous faisons un gros travail de coordination avec les acteurs cantonaux et nos acteurs communaux, tant sécuritaire que social, pour identifier les problématiques, les prévenir et s'il y a besoin – du point de vue cantonal – procéder à l'arrestation et à la condamnation des responsables.

Nous avons plutôt un rôle de coordination. Nous avons beaucoup de réunions pour essayer de trouver des solutions très pérennes sur des problèmes circonstanciés. C'est un travail de fourmi qui ne se voit pas au niveau du public, mais je peux vous dire qu'il y a des réunions quasiment hebdomadaires et des entretiens téléphoniques quasi quotidiens pour trouver des solutions.

La Police cantonale a organisé – et cela je peux le dire – des opérations de police au Lignon ces dernières semaines. D'importantes forces de police sont intervenues un week-end suite à des dénonciations, par des habitants, pour des rodéos ou autres, mais nous n'avons rien vu.

Nous avons une vraie coordination avec la Police cantonale, avec M. BROCH, responsable de la police de proximité. Je l'ai encore eu au téléphone il y a dix jours, et il m'a annoncé une nouvelle opération de ce type, avec un autre horaire, sur un autre jour, pour Le Lignon.

J'aimerais aussi rappeler ... je crois que vous l'avez dit à la radio et merci d'avoir été clair. Je suis embêté. J'aimerais dire, et je l'ai déjà dit aux autorités cantonales, qu'il y a une pratique du Procureur général, reprise par la Police, qui est de ne jamais divulguer les arrestations de mineurs. Dès lors, si des mineurs sont arrêtés pour un fait, il n'y a pas de déclaration publique, et la presse ne le reprend pas. Cela peut donner un sentiment d'impunité sur ces feux.

Je vais vous répondre aussi précisément que possible sans violer quelque secret de fonction. On va dire que si cela devait être annoncé, la population serait largement rassurée sur le fait que la police fait très bien son travail et que l'impunité n'existe pas.

Ce que je peux vous donner comme information, puisqu'elle avait été donnée par la Police cantonale de manière exceptionnelle, vu les événements exceptionnels, c'est qu'au moment des importants feux de 2018, les auteurs avaient été arrêtés par la Police, qui avait fait un gros travail.

Même si nous ne le voyons pas, la Police fait un gros travail, notamment en civil, quand il y a de tels feux, et elle fait très bien son travail.

Après les autres interrogations que j'ai par rapport aux mesures, c'est que nous observons que la justice condamne. Mais quel est le suivi et l'accompagnement ?

M. le Conseiller municipal, vous savez dans votre métier que ce qui pose problème parfois, ce n'est pas la condamnation. Comment accompagner ces personnes mineures ou majeures – mais ici je parle surtout des mineurs – mises dans des lieux fermés pour éviter qu'elles ne recommencent pas ?

Je dois dire – je l'avais dit il y a maintenant une année et cela m'énerve de devoir le redire – que je suis interpellé par le fait que nous avons tendance à avoir des récidivistes. Ces récidivistes, souvent nous les connaissons. Nous ne savons pas forcément s'ils ont fait quelque chose, mais si vous voulez il y a des corrélations, nous ne pouvons pas dire des causalités, mais ils reviennent dans le quartier et puis tout à coup la situation s'envenime.

Il est vrai que parfois nous faisons le travail qu'il faut, les travailleurs sociaux font un gros travail, mais les équilibres sont fragiles et c'est un point que nous devons reprendre, que je souhaite reprendre, avec les autorités cantonales, à savoir quel dialogue nous devons avoir. Encore une fois, la question n'est pas de punir ces jeunes, mais c'est de mettre en place des mesures pour que certains comportements récidivistes cessent ou en tout cas puissent être réduits.

Donc, voilà les mesures que nous avons prises. Je répète. Au près des propriétaires : un gros travail de lobby. Cela commence à payer, avec une réduction des risques dans nombre de domaines.

Après des autorités cantonales : un important travail de coordination, avec une intervention de la Police. Parfois, je harcèle quasiment les Policiers, donc ils interviennent.

Troisièmement, du point de vue du Conseil municipal : une augmentation de la dotation de la Police municipale selon les moyens. Nous avons un budget à tenir, mais quand même. Une augmentation, je le répète, au niveau des services qui est un pourcentage élevé pour la Commune. Et puis, par une réorganisation interne, nous avons pu augmenter la présence des Correspondants de nuit, pas sur les questions des incendies, mais qui nous permet d'avoir une présence sur le terrain.

Nous faisons selon nos prérogatives. Nous essayons de jouer ce rôle de coordinateur et ce rôle de lobby.

Dernier point que vous avez. C'est informer de l'état des motions M 051 et M 164. C'est quelque chose qui nous tient énormément à cœur. Il y a maintenant deux ou trois ans, nous avons cru obtenir une solution avec l'élargissement de la passerelle, qui venait d'une de vos motions, et les propriétaires du Coin de Terre – que vous connaissez bien et à qui nous sommes obligés de demander l'accord pour accrocher cette nouvelle passerelle – nous l'avaient refusée. Depuis, il n'y a pas eu de signe qu'ils aient changé de position. Mon collègue, Mathias BUSCHBECK, n'abandonne pas l'idée de trouver des solutions ici, parce que cela ne va pas.

Quand même une bonne nouvelle que je peux vous annoncer, c'est que des propriétaires du Lignon ont pris les choses en main concernant la dalle située entre les deux tours du Lignon. Celle-ci va être renforcée, mais pas sur toute sa longueur, pour permettre aux véhicules tonnes-pompes d'accéder plus facilement à la petite tour.

M. AMBROSIO est tout à fait au courant. C'est un gros investissement.

Cela ne résout pas la question de l'accès supplémentaire à la cité, mais nous n'arrêtons pas notre travail sur ce point, car nous voulons trouver une solution. Malheureusement, si les propriétaires de la presqu'île d'Aïre maintiennent leur refus, il faut soit que nous les fassions changer d'avis, soit trouver une autre solution.

Voilà, j'ai été un peu long, mais je crois avoir répondu à vos interrogations.

Nous avons d'autres mesures que nous aimerions prendre les semaines et mois à venir. Je m'engage à vous les présenter pour que nous puissions coconstruire cette question de la sécurité, tout en reconnaissant que cette situation est inadmissible.

Ne croyez pas – et c'est à titre très personnel – que quand j'ai des appels au milieu de la nuit ou des SMS pour me dire qu'il y a des incendies, même si on me rassure en me disant qu'il n'y a pas de blessés, que je dors très bien. Cela me touche particulièrement, parce que personne ne devrait vivre dans l'inquiétude d'un incendie, même si nous savons que nous sommes très bien protégés et que les pompiers font un travail merveilleux.

Voilà, merci M. le Président et désolé pour la longueur de mon intervention.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Conseiller administratif pour toutes ces réponses.

M. MAGNIN, voulez-vous rebondir ? Et si ce n'est pas le cas, je considère cette interpellation I 137 – 21.11 comme close.

16.C) PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (M. MAGNIN, MME MÜLLER) (I 138 – 21.11)

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

L'AIVV pose une intéressante question.

L'évolution de notre plan directeur mérite un examen minutieux, puisqu'il dicte le futur de notre commune en termes d'aménagement.

On en mesure la saveur à l'aune de certains projets dont l'ampleur se découvre autant en termes d'impacts que de déceptions.

Une chose est certaine pour notre groupe, il était judicieux de consulter et associer la population à la conception de notre plan directeur communal. Il est vrai que la Constitution genevoise le prévoit.

Il est impératif aujourd'hui de lui soumettre et de l'associer au résultat de nos cogitations avant de pouvoir nous prononcer.

Une nouvelle consultation publique et pas seulement la simple mise à disposition des plans nous apparaît nécessaire.

Au-delà des avis des uns et des autres sur les options choisies, notre groupe ne comprend pas le retard que nous accumulons pour l'adoption de notre plan directeur communal, lequel nous semble bien dépasser les affres de la pandémie du COVID19.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 fournir toutes les explications utiles sur le retard pris dans l'adoption du plan directeur communal ;*
- 2 l'informer sur la procédure à suivre et les prévisions en termes de temporalité pour l'adoption du plan directeur communal.*

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu l'interpellation I 138 – 21.11 concernant le plan directeur communal. Elle a été déposée par M. MAGNIN et Mme MÜLLER.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Cette interpellation fait suite bien évidemment à la copie de la lettre, adressée à M. Antonio HODERS, Conseiller d'État, que l'Association des intérêts de Vernier-Village (AIVV) nous a transmise.

En deux mots, l'AIVV se plaint que la consultation publique n'ait pas porté à Vernier sur la zone de densification accrue en matière de zone villas.

Je voulais savoir ce qu'entendait faire le Conseil administratif, qui lui-même avait indiqué qu'il voulait consulter la population, ce que je trouve tout à fait remarquable, même nécessaire.

Au fond, maintenant que nous avons effectué une bonne partie des travaux en commission, j'aimerais que les habitants, les groupements, les associations puissent être aussi informés au travers d'une consultation publique qui porte aussi sur cet élément-là.

J'aimerais savoir si le Conseil administratif entend y donner suite.

J'ai parlé de retard, parce que je suis quand même assez dubitatif sur le processus. Peut-être y a-t-il une explication et que le Conseil administratif me la donnera.

C'est un sujet bien évidemment délicat, puisque c'est le futur de notre Commune et qu'il mérite toute notre attention, mais il me semble que depuis quelques longs mois ce projet est à l'agonie ou en tout cas bien silencieux. J'aimerais en connaître les raisons, le COVID n'étant pas forcément la seule explication qui puisse nous être donnée à cet égard.

Je vous remercie M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN pour votre interpellation.

Qui veut répondre au sein du Conseil administratif ? M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci M. le Président.

Merci M. le Conseiller municipal pour votre interpellation. Même si elle vient un peu tardivement, je vais vous donner quelques éléments de réponse.

La première c'est qu'effectivement le Conseil municipal travaille depuis de longs mois, voire des années, sur ce projet de plan directeur. La commission y a consacré dix-huit séances – je me tourne vers l'ancien Président de la commission pour me confirmer ce chiffre – pour arriver au projet de plan directeur qui a débouché sur la séance publique d'information qui a elle-même débouché sur la procédure de consultation. Donc la procédure de consultation publique a eu lieu lors de l'automne passé et tout le monde a pu faire les remarques sur tous les sujets qu'il souhaitait.

À la suite de cette procédure de consultation publique, la commission a d'ailleurs traité l'ensemble des observations et y a apporté des réponses, soit en souscrivant aux observations, soit en n'y souscrivant pas.

Il est vrai qu'aujourd'hui il est un peu compliqué de se dire que nous devons rouvrir une procédure qui a déjà eu lieu, puisqu'actuellement nous sommes à une étape suivante qui, je vous le concède et je partage votre point de vue, prend beaucoup trop de temps, c'est celle de la vérification de la conformité par les autorités cantonales. Voilà plus de huit mois que nous attendons que le Conseil d'État confirme ses intentions sur le plan directeur communal de la Ville de Vernier, ou alors émette des réserves.

En toute transparence, je ne vous cacherai pas qu'il y a eu quelques échanges avec le Conseil d'État par rapport à ce plan directeur. Nous attendons maintenant qu'il se détermine enfin puisque, comme vous le dites si justement, c'est un instrument extrêmement important pour la population, pour l'administration, pour le Conseil municipal, pour savoir où nous allons.

Je vous garantis qu'au quotidien le Service de l'aménagement souffre de l'absence de ce plan directeur, puisque c'est sur la base de ce plan directeur qu'il devrait émettre des préavis. Nous nous basons toujours sur l'ancien plan, même s'il y a des mesures transitoires qui sont prévues.

Sur le fond, sur la zone 5, cette question a été non seulement traitée, mais entièrement traitée par la commission, puisque dans le projet de plan directeur qu'elle a préparé, en pages 241, 242, 243, 244, 245, il parle de l'urbanisation des espaces publics et des équipements publics dans la zone 5. Chaque quartier est traité pour avoir la vision que le Conseil municipal souhaite apporter à ses projets.

Il est vrai qu'aujourd'hui, tant sur le fond que sur la forme, il est difficile d'entrer en matière sur les remarques, les propos de l'AIVV, même si nous pouvons regretter qu'effectivement elle n'ait pas réagi, comme la plupart des autres associations, dans les temps prévus par la législation.

J'espère avoir répondu à vos questions et reste encore entièrement à votre disposition.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Maire.

M. MAGNIN, voulez-vous rebondir ?

M. MAGNIN : non, M. le Président.

Je crois que les explications du Conseil administratif sont les siennes et je ne crois pas qu'elles méritent davantage de développement pour l'instant.

Si j'ai bien compris, il est hors de question que le Conseil administratif ordonne une quelconque suspension, et il considère que même les nouveautés qui ressortiront de l'enquête publique ne seront pas présentées.

Je le regrette personnellement, parce que cette enquête publique s'est retrouvée confinée finalement à pouvoir consulter des plans à la Mairie, avec des horaires particuliers puisque nous étions en plein COVID.

Pour ma part, je n'ai pas vraiment l'impression qu'il s'agissait d'une consultation publique, même si peut-être, au sens de la loi, cela pourrait répondre à cette définition légale.

J'aurais pour ma part apprécié que tous les groupements et autres puissent véritablement se prononcer sur les modifications qui ont été apportées.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN.

M. le Maire, souhaitez-vous réagir ?

M. BUSCHBECK, Maire : oui, je me permets de réagir.

La procédure d'enquête publique a eu lieu. Elle a eu lieu tout l'automne. Toutes les remarques ont été traitées. Il y en a eu plus d'une centaine, je crois, en tout.

La plupart des associations de quartier ont réagi dans le temps imparti. Elles ont toutes fait l'objet – puisque c'est une obligation légale – d'une réponse de la part de la commission, qui s'est prononcée sur chacune des observations qui ont été faites.

Aujourd'hui nous sommes à l'étape suivante ; nous n'allons pas revenir en arrière.

Pour l'instant, le plan directeur est en main du Conseil d'État. Et si vous voulez rouvrir une nouvelle procédure de consultation, cela signifie qu'il faudra rejeter le plan directeur communal et recommencer le processus.

C'est vrai que l'étude du nouveau plan directeur a débuté il y a plus de cinq ans, que l'on se plaint qu'il n'ait pas encore été adopté, mais ce serait paradoxal de revenir à la situation que nous connaissions il y a un peu plus de dix-huit mois maintenant, lorsque nous avons fait la séance publique d'information qui a débouché sur l'enquête publique.

Je ne conseille pas au Conseil municipal de choisir cette voie-là. Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Maire pour cette réponse.

Je considère cette interpellation I 138 – 21.11 comme close.

Nous passons aux questions écrites.

17. QUESTIONS ÉCRITES

17.A) LETTRES DU CIMETIÈRE (M. BRON) (QE 134 – 21.11)

LETTRES DU CIMETIÈRE

J'ai été interpellé dernièrement par une connaissance dont un membre de sa famille est décédé dernièrement. Elle s'étonne du montant facturé pour la plaque de columbarium, à savoir CHF 22.00 par lettre. Par ailleurs, elle n'a pas eu le choix de l'artisan qui lui a été imposé par l'administration, en vertu de l'art. 50 du règlement communal sur les cimetières. C'est ainsi un montant d'environ CHF 700.00 H.T. (précisément CHF 734.50 après ajout de la TVA) que cette personne a dû déboursier uniquement pour l'inscription (nom, prénom, dates de vie). Ayant eu connaissance de la facture, je précise qu'elle ne concernait que la pose des lettres, sans nulle mention d'un prix pour la plaque de marbre.

Sachant que la commune offre la gratuité de l'ensevelissement mais impose dans le même temps un marbrier, on peut s'étonner du coût important à la charge de personnes souvent aux revenus modestes. Par ailleurs, le prix serait-il moindre si la commune n'imposait pas une certaine taille de caractères ou de l'aluminium éloxé.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- 1 *Si je comprends bien l'intérêt d'avoir des inscriptions similaires, ne serait-il pas possible d'offrir aux familles des défunts le choix dans l'entreprise de marbrerie et/ou dans la matière des inscriptions ?*
- 2 *Y a-t-il eu un appel d'offres pour le choix du marbrier ? Ou s'agit-il d'une volonté délibérée de la commune de mandater à cet effet un artisan établi sur la commune ?*
- 3 *Est-ce que la commune paie tout ou partie de la facture pour les ménages les plus modestes ?*

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu la question écrite QE 134 – 21.11 « Lettres du cimetière » déposée par M. Gilles-Olivier BRON.

Nous passons au point suivant.

18. QUESTIONS ORALES

M. TOMBOLA, Président : y a-t-il des questions orales ?

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci M. le Président.

Relativement à ce problème endémique de la sécurité, où actuellement la Commune de Vernier est une zone de non droit, entre trafics de drogue, feux criminels à répétition, feux de garages, feux de caves, feux de containers. Si nous payons des impôts à Vernier c'est notamment pour que la protection des citoyens soit garantie. Ce qui n'est plus le cas.

Critiquer sans apporter de solution n'est pas la recette de mon parti. Donc, nous souhaiterions à nouveau que l'on mette en place au moins une discussion pour remettre dans les lieux publics des caméras de surveillance, ainsi que l'on remette également un poste de Police municipale ...

M. TOMBOLA, Président : M. GOMES DE ALMEIDA, je vous demande de poser votre question.

M. GOMES DE ALMEIDA : c'est juste un préambule, merci de m'avoir interrompu à nouveau.

Nous aimerions aussi qu'un débat ait lieu pour qu'un poste fixe de Police municipale soit à nouveau remis au Lignon comme il y a vingt ans.

Ma question est simple : jusqu'à présent, quels sont les coûts pour la Commune de Vernier de tous ces incendies, de toutes ces agressions, de tous ces incidents criminels ? Le coût réel matériel à charge de la Commune.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci M. GOMES DE ALMEIDA. J'apprécie beaucoup la mesure et la nuance dans vos propos qui font aussi la force de votre parti.

Sur la réponse. Écoutez, vous avez des outils qui s'appellent les outils démocratiques. Vous pouvez déposer des interpellations, des motions, au lieu d'indiquer dans votre question qu'il faut réanimer le débat.

Je répondrai juste que je me réjouis que vous votiez les postes supplémentaires de policiers municipaux. Je me réjouis d'avance que vous souteniez cette politique en faveur de la sécurité.

Il est très difficile de répondre à votre question sur les coûts. Vous comprendrez bien que nous ne sommes pas dans un pays communiste et que nous ne possédons pas l'ensemble des immeubles privés de Vernier. Donc, lorsque des privés sont touchés, nous n'avons pas connaissance de ces coûts.

Nous avons des coûts – et cela a été dit par M. le Maire – éventuellement pour les garages de l'immeuble administratif de Châtelaine (IAC), mais nous avons des assurances qui paient ce genre de dégâts. Donc les coûts directs sont, à notre connaissance, inexistantes.

Les coûts indirects sont des heures payées aux pompiers volontaires. Mais les heures que nous devrions passer à compter ces heures pour vous faire un retour risquent de coûter plus cher. Donc, vous me permettez de ne pas forcément répondre.

La réponse la plus simple à vous donner, c'est que les coûts directs n'existent quasiment pas.

Mais je crois que ce n'est pas la question la plus importante et c'est une question sérieuse, elle attend des réponses sérieuses et pas des réponses simplistes.

La réponse sérieuse c'est redoubler d'efforts dans la coordination, redoubler d'efforts avec davantage de présence sur le terrain sécuritaire, mais aussi sociale, aussi de services publics, de rénovation des bâtiments, de rénovation des quartiers.

Nous avons investi énormément et nous pouvons vraiment vous dire à combien cela se chiffre.

Ma réponse sera simplement de dire que les coûts directs sont inexistantes ou quasiment inexistantes pour la Commune.

Pour le reste, le préambule à votre question vous appartient entièrement.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Conseiller administratif.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

M. AMBROSIO : merci M. le Président.

Je voulais savoir si vous aviez prévu une campagne de désinsectisation de ces locaux, parce que tout à l'heure nous avons vu un vilain petit cafard passer, que mon collègue a d'ailleurs arrêté immédiatement.

Mais je pense qu'il doit y avoir un petit problème à quelque part.

M. TOMBOLA, Président : merci M. AMBROSIO.

Y a-t-il une réponse du Conseil administratif ? M. le Conseiller administratif.

M. STAUB, Conseiller administratif : le cafard n'est pas forcément un signe de saleté. Voilà, je voudrais terminer là-dessus !

M. TOMBOLA, Président : la question a été répondue, M. AMBROSIO !

M. BRINER, vous avez la parole.

M. BRINER : oui, ma question est la suivante : est-ce qu'il est prévu, est-ce que c'est possible d'avoir les budgets sous forme de tableaux excel ? Je sais que cela se fait dans d'autres communes.

J'insiste pour avoir ce document en format excel, que cela soit traitable. J'espère que cela se fera, peut-être pas cette année, mais les années futures.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. BRINER.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : à ce jour, nous n'avons pas prévu de vous fournir ces documents en format excel. Vous les avez en format PDF. Je pense que vous êtes informaticien et que vous êtes capable de retirer la substantifique moelle de ces documents.

Nous vous fournissons quand même les comptes à plus de sept niveaux, si je ne me trompe pas, ce que presque aucune autre commune du Canton ne fait.

Vous disposez de toutes les informations nécessaires pour pouvoir analyser en détail les comptes.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Conseiller administratif.

Y a-t-il une autre question ? Mme ROCH.

Mme ROCH : merci M. le Président.

J'aimerais connaître le procédé – ou je ne sais pas comment l'appeler – concernant les futurs travaux de la rue du Village, qui posent quand même beaucoup de problèmes et génèrent de l'insatisfaction de la part des habitants et des commerçants de la rue.

J'aimerais savoir si cela va revenir au sein du Conseil municipal ou si c'est une décision unilatérale du Conseil administratif.

Sachant que les travaux de la route de Peney vont durer pendant deux ans, que le Canton renvoie la circulation au cœur du village et que vous coupez un certain sens de circulation dans le village, j'aimerais savoir quel est le procédé ?

Est-ce une décision du Conseil administratif, auquel cas nous saurons par où il faut attaquer ?

Ce sujet va-t-il revenir au sein du Conseil municipal, ainsi nous aurons notre mot à dire ?

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme ROCH pour cette question.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous remercie Mme la Conseillère municipale pour votre question.

Effectivement, les mesures de circulation sont de compétence du Conseil administratif, à moins qu'il y ait un crédit de construction qui y soit associé, ce qui n'est pas le cas.

Je vous confirme qu'il s'agit d'une décision du Conseil administratif. Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire.

Mme BRANDRUP, vous avez la parole.

Mme BRANDRUP : merci M. le Président.

Juste une question. J'ai été approchée par des personnes qui habitent à la rue Jean-Simonet 22 et qui sont inquiètes parce que le bâtiment va être détruit. Je voulais savoir si les personnes qui s'y trouvent vont être relogées.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme BRANDRUP.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : on a un doute ... s'il y a d'autres questions, on arrivera à savoir de quel bâtiment il s'agit. Autrement, nous vous répondrons la prochaine fois, car il faut être sûr que nous parlons du bon immeuble. Le quartier de La Concorde est en évolution constante et nous ne voudrions pas nous tromper d'immeuble.

M. TOMBOLA, Président : merci. Je considère qu'il n'y a plus de question.

Je vous remercie pour votre participation active à cette séance et vous souhaite un bon retour chez vous.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 22h44.

Sylviane COVER
Secrétaire

Jean-Pierre TOMBOLA
Président